UNIVERSITÉ de STRASBOURG FACULTÉ de PHARMACIE

Année scolaire 1943-1944 N° 340

LE SERVICE PHARMACEUTIQUE AUX ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES DU NORD ET DE L'EST

THÈSE

présentée et soutenue publiquement le 23 FÉV. 1944 1944
devant la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg
pour le grade de

Docteur de l'Université
(Mention Pharmacie)

par

Pierre LEGRIS Pharmacien
Membre de la Société d'Histoire de la Pharmacie

Examinateurs de la Thèse { M. A. SARTORY, Professeur, Président
M. R. SARTORY, Professeur } Juges
M. P. CORDIER, Professeur }

1944
M. GASNIER, Imprimeur
66, rue J.-J.-Rousseau, 66
Paris - 1er

UNIVERSITÉ de STRASBOURG FACULTÉ de PHARMACIE

Année scolaire 1943-1944 N° 340

LE SERVICE PHARMACEUTIQUE AUX ARMÉES RÉVOLUTIONNAIRES DU NORD ET DE L'EST

THÈSE

23 FEV. 1944

présentée et soutenue publiquement le 1944
devant la Faculté de Pharmacie de l'Université de Strasbourg
pour le grade de

Docteur de l'Université
(Mention Pharmacie)

par

Pierre LEGRIS Pharmacien
Membre de la Société d'Histoire de la Pharmacie

Examinateurs de la Thèse { M. A. SARTORY, Professeur, Président
M. R. SARTORY, Professeur } Juges
M. P. CORDIER, Professeur }

1944
M. GASNIER, Imprimeur
66, rue J.-J.-Rousseau, 66
Paris - 1er

UNIVERSITE DE STRASBOURG

FACULTE DE PHARMACIE

ADMINISTRATION

MM. A. SARTORY, *Doyen*, C. ✲, I. ⁂.
VOLMAR, *Assesseur*, ✲, I. ⁂.
MARANDON, *Secrétaire*, ✲, ⁂. Croix de guerre.

DOYEN HONORAIRE

M. JADIN, O. ✲, I. ⁂

PROFESSEURS

MM. A. SARTORY, C. ✲, I. ⁂	Bactériologie.
VOLMAR, ✲, I. ⁂	Chimie organique.
GUILLAUME, O. ✲, I. ⁂, Croix de guerre	Pharmacie galénique.
LAPP, I. ⁂,	Chimie analytique.
CORDIER, ⁂	Pharmacie chimique.
R. SARTORY, ⁂	Matière médicale.
DUQUENOIS	Toxicologie.
N	Botanique.

PROFESSEUR HONORAIRE

M. JADIN, O. ✲, I. ⁂

COURS COMPLEMENTAIRES

MM. A. SARTORY	Hygiène.
VOLMAR.	Ch mie minérale.
GUILLAUME	Zoologie.
LAPP	Physique.
PRELOT	Législation et déontologie.
CORDIER	Chimie biologique.
R. SARTORY	Cryptogamie.
N.	Hydrologie.
N.	Pharmacodynamie.

CHEFS DE TRAVAUX PRATIQUES

MM. COLLARD, ✲, I. ⁂, Croix de guerre.	Chimie pharmaceutique.
GAZET DU CHATELIER	Histoire naturelle.
LEDOUX.	Bactériologie et parasitologie.
N.	Chimie et physique.

A MA FEMME

A MA FILLE

A MES PARENTS

A MES AMIS

A Monsieur le Doyen A. SARTORY

Professeur à la Faculté de Pharmacie
de Strasbourg

qui a bien voulu nous faire l'honneur
de présider cette thèse

Hommage de respectueuse gratitude

A Monsieur le Professeur R. SARTORY

A Monsieur le Professeur P. CORDIER

Témognage de respectueuse reconnaissance.

A Monsieur M. BOUVET

Vice-Président de la Société
d'Histoire de la Pharmacie

Hommage de notre vive reconnaissance.

PREFACE

Jusqu'à ces dernières années, peu de documents avaient été publiés sur l'histoire de la pharmacie militaire pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Il était possible, cependant, de glaner quelques renseignements précieux dans le travail de BALLAND *sur les* Pharmaciens militaires Français, *paru en* 1913.

Sous l'impulsion de Monsieur BOUVET, *l'actif Vice-président de la Société d'Histoire de la Pharmacie, un plan d'ensemble a été mis sur pied avec dépouillement systématique des riches archives du Ministère de la Guerre, de celles du Val-de-Grâce, de la Faculté de Pharmacie de Paris et des nombreux dossiers militaires conservés aux Archives Nationales.*

M. BOUVET *a publié lui-même, en* 1939, *deux notes importantes :*

1° sur le recrutement des Pharmaciens militaires de 1789 à 1815 ;

2° sur les origines de l'hôpital du Val-de-Grâce (1793-1815.

D'autre part, plusieurs thèses de doctorat en pharmacie ont été soutenues sur ce sujet. Citons par ordre de date :

1° *celle de* M. LOGEAIS, *sur les premières campagnes d'Italie* (1937) ;

2° *celle de* M. BRUNET, *sur les campagnes de* 1805 *à* 1809 *en Autriche, en Allemagne et en Pologne* (1940) ;

3° *celle de* M. VENOT, *sur les campagnes de la Grande Armée, de* 1809 *à* 1813, *en Russie et en Allemagne* (1941) ;

4° *celle de* M. Tixier, *sur les campagnes de la Grande Armée en Espagne et au Portugal* (1942) ;

5° *celle de* M. Ossédat, *sur la campagne d'Egypte de* 1798 *à* 1801 (1943) ;

6° *celle de* M. Harand, *enfin, sur la campagne de Vendée* (1943).

Une autre thèse, en cours de rédaction, nous apportera des renseignements intéressants sur ce que fut la pharmacie militaire aux armées d'Italie, au cours des guerres de l'Empire.

Sur les conseils de M. Bouvet, *nous avons porté notre effort sur les armées révolutionnaires du Nord et de l'Est, sujet très vaste, moins nettement délimité peut-être que les sujets déjà traités, mais sur lequel cependant nous avons pu recueillir des renseignements de toute première importance.*

Nous remercions d'abord ici tous ceux qui, dans les divers dépôt d'Archives, ont bien voulu faciliter notre tâche et plus spécialement M. Cambier, *des Archives administratives de la Guerre.*

Nous présentons les documents recueillis selon le plan suivant :

I. — Quelques faits concernant les armées révolutionnaires du Nord et de l'Est.

II. — Les Hopitaux ;

III. — Dotation des différentes armées ;

IV. — Le Personnel :

1. — Recrutement.
2. — Fluctuations.
3. — Quelques listes de personnel.
4. — Les pharmaciens-chefs.
5. — Les pharmaciens subalternes.

V. — Quelques documents sur l'execution du service;

VI. — Les travaux des pharmaciens militaires ;

Index bibliographique.

I. — QUELQUES FAITS CONCERNANT LES ARMEES REVOLUTIONNAIRES DU NORD ET DE L'EST

14 *décembre* 1791. — Création, par ordre du roi :

1° *de l'armée du Nord*, formée de la première division militaire (Nord-Aisne) et de la 16e (Pas-de-Calais). Elle occupe la frontière de Dunkerque à Maubeuge.

2° *de l'armée du Centre*, qui deviendra l'armée de la Moselle le 1er octobre 1792 et est formée de la 3e division militaire (Moselle) et de la 4e (Meurthe-et-Moselle).

3° *de l'armée du Rhin*, créée dans la 5e division militaire (Haut et Bas Rhin).

20 *avril* 1792. — Déclaration de guerre au « roi de Hongrie et de Bohème ».

17 *juin* 1792. — Prise de Ménin.

11 *juillet* 1792. — La Patrie est déclarée en danger.

25 *juillet* 1792. — Manifeste de Brunswick.

10 *août* 1792. — A cette date, d'après CHUQUET, existent :

1° L'armée du Nord, commandée par LAFAYETTE, avec les troupes de Sedan, ou armée des Ardennes ou de la Meuse ;

2° l'armée du Centre ou de Metz, commandée par LUCKNER ;

3° l'armée du Rhin, commandée par BIRON.

23 *août* 1792. — Capitulation de Longwy.

2 *septembre* 1792. — Capitulation de Verdun.

20 *septembre* 1792. — Victoire de Valmy.

30 *septembre* 1792. — CUSTINE entre à Spire.

DÉCRET : 1er *octobre* 1792. — Les armées du Nord et du Rhin sont maintenues.

L'armée du Centre devient armée de la Moselle et il crée :

1° une armée des Ardennes, dans la 2e division militaire (Ardennes, Marne et Meuse) ;

2° une armée des Vosges, dans la 6e division militaire (Haute-Saône, Doubs et Jura). Custine commande cette armée en plus de celles de la Moselle et du Rhin.

6 *novembre* 1792. — Victoire de Jemmapes.

1er *février* 1793. — Déclaration de guerre par la Convention à l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne.

1er *mars* 1793. RÉPARTITION (1)

DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF PROVISOIRE

le 1er mars 1793, l'an II de la *République Française*

1° *Armée du Nord*, aux ordres du général DUMOURIEZ

Sous cette dénomination, on confondra l'armée de la Belgique et celle du Nord qui existent aujourd'hui : MIRANDA commandera ou DUMOURIEZ.

Cette armée aura la frontière depuis Dunkerque jusqu'à Givet exclusivement et tout le pays occupé par nos armées dans la Belgique jusqu'à la Meuse, la 1re et la 16e division militaire.

2° *Armée des Ardennes*, aux ordres du général VALENCE

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la frontière aura depuis Mézières jusqu'à Longwy exclusivement et tout le pays occupé sur la rive droite de la Meuse et de la 2e division militaire.

3° *Armée de la Moselle*

aux ordres du général BOURNONVILLE

Indépendante du général CUSTINE, aura toute la frontière depuis Longwy inclusivement jusqu'à Bitche compris les 2e et 4e divisions militaires, les départements de la Moselle et de la Meurthe.

4° *Armée du Rhin*, commandée par le général CUSTINE

Sous cette dénomination, on confondra l'armée du Rhin et l'armée de Vosges qui existent aujourd'hui ;

DESPREZ-GRASSIER, commandera, sous CUSTINE, tout le

(1) *Archives du Val-de-Grâce*. Carton 8 (12). Document remis au Conseil de Santé, le 6 mars 1793.

cours du Rhin, depuis Mayence jusqu'à Basle ; les 5e et 6e divisions jusqu'à Besançon.

Nous connaissons l'importance de ces armées par un état conservé dans le même dossier, c'est un « ETAT GENERAL DES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE EN 1793 ». pour servir au calcul des vivres, des fourrages, de la viande, du Magasin Général et des effets de ces campements :

NORD ET BELGIQUE

sous la tente	Infanterie	50.000		
	Cavalerie	12.560	Total	112.560
en garnison	Infanterie	49.000		
	Cavalerie	1.000		

MOSELLE

sous la tente	Infanterie	53.000		
	Cavalerie.	9.000	Total	78.050
en garnison	Infanterie	15.050		
	Cavalerie	1.000		

RHIN

sous la tente	Infanterie	50.000		
	Cavalerie	17.370	Total	92.300
en garnison	Infanterie	23.000		
	Cavalerie	1.930		

18 *mars* 1793. — Bataille de Neewinden.

La rive gauche du Rhin est réunie au territoire français.

5 *avril* 1793. — Trahison de DUMOURIEZ.

30 *avril* 1793. — Un décret de ce jour répartit les forces de la République en onze armées : armée du Nord, armée des Ardennes, armée de la Moselle, armée du Rhin, etc...

15 *juillet* 1793. — Prise de Condé.

21 *juillet* 1793. — Reddition de Mayence.

6, 7, 8 *septembre* 1793. — Bataille de Hondschoote.

16 *octobre* 1793. — Bataille de Wattignies.

18 *mai* 1794. — Bataille de Tourcoing.

4 *juin* 1794. — Le 27 mai, JOURDAN, chef de l'armée de la Moselle, reçoit à Dinant-sur-Meuse, l'ordre de se join-

dre à l'armée des Ardennes. Les deux armées sont réunies le 4 juin 1794 sous les ordres de JOURDAN. C'est l'armée de Sambre-et-Meuse.

26 *juin* 1794. — Victoire de JOURDAN sur les Austro-Hollandais, à Fleurus.

29 *juin* 1794. — Un décret de ce jour réunit les armées du Nord, des Ardennes et de la Moselle, sous le nom d'armée de Sambre-et-Meuse.

27 *juillet* 1794. — Prise d'Anvers.

3 *février* 1795. — Une loi de ce jour réunit les armées du Rhin et de la Moselle, sous le nom d'armée du Rhin et Moselle, commandée par PICHEGRU. L'armée de Sambre-et-Meuse est commandée par JOURDAN. L'armée du Nord, qui redevient autonome est commandée par MOREAU. Quand elles seront réunies, PICHEGRU commandera le groupe d'armées.

1795. — L'Armée de Sambre-et-Meuse fait la conquête de la Hollande et seconde les opérations de l'armée de Rhin et Moselle.

Après la conquête de la Hollande, PICHEGRU réunit les armées du Rhin et de la Moselle sous le nom d'armée de Rhin-Moselle. Il prend Manheim (20 septembre 1795) échoue devant Heidelberg et est remplacé par MOREAU.

5 *avril* 1795. — Traité de Bâle.

16 *mai* 1795. — Traité de La Haye.

22 *juillet* 1795. — Second traité de Bâle.

1796. — Armée de Sambre-et-Meuse. Batailles sur le Rhin. Mort de MARCEAU.

Armée de Rhin et Moselle. Campagne de MOREAU en Allemagne.

4 *juin* 1796. — Victoire d'Altenkirchen.

Octobre 1796. — Retraite de MOREAU en Alsace.

Avril 1797. — Reprise des hostilités par HOCHE, remplaçant JOURDAN.

18 *avril* 1797. — Préliminaires de paix de Léoben.

17 *octobre* 1797. — Traité de Campo-Formio.

12 *mars* 1799. — La guerre recommence contre la 2e coalition.

L'armée de Hollande est commandée par BRUNE ; celle du Danube par JOURDAN ; celle du Rhin moyen, ou armée

d'observation, par BERNADOTTE ; celle d'Helvétie par MASSÉNA.

21 *avril* 1799. — Un arrêté du Directoire réunit les armées du Danube et d'Helvétie sous le nom d'armée du Danube.

24 *novembre* 1799. — Un arrêté réunit les armées du Rhin etdu Danube sousl le nom d'armée du Rhin.

25 *et* 26 *septembre* 1799. — Victoire de Zurich.

18 *octobre* 1799. — Capitulation d'Alkmaar.

II. — LES HOPITAUX

Nous donnerons, au cours de ce travail et plus spécialement en étudiant le personnel, de nombreux noms d'hôpitaux, ayant fonctionné pendant la période qui nous intéresse ici.

Il nous semble important, cependant, de publier quelques pièces essentielles, retrouvées par nous et concernant quelques-uns de ces hôpitaux.

C'est d'abord un état daté de 1792 (1). Il nous donne le nom des hôpitaux d'alors et les noms et traitements des apothicaires :

ETAT DES OFFICIERS DE SANTÉ, EMPLOYÉS ET SERVANTS DESTINÉS A ETRE EMPLOYÉS DANS LES HOPITAUX FIXÉS A LA SUITE DES ARMÉES

NOMS DES OFFICIERS DE SANTE	GRADES	TRAITEMENT PAR ARMEE	OBSERVATIONS
1re Division 1re *Subdivision*		*Dunkerque*	
GOURDON	Apothicaire aide-major	1.200	
DEROME	Elève en pharm.	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
		Douai	
BERNARD	Apothicaire aide-major	1.200	
HOUZE	Elève en pharm.	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
		Bergues	
LE COMTE	Apothicaire aide major	900	

(1) Archives du Val-de-Grâce. Carton 4 (1).

NOMS DES OFFICIERS DE SANTE	GRADES	TRAITEMENT PAR ARMEE	OBSERVATIONS
NAVIER	Elève en pharm,	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
1re Division 2e *Subdivision*		*Condé* (3e ordre)	
NOEL	Apothicaire aide-major	900	
BLANCHARD	Elève en pharm.	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
do BOL	Apothicaire aide-major	*Maubeuge* (3e ordre) 900	
BERNARDON	Elève en pharm.	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
do DAVOINE	Apothicaire aide	*Avesnes* (3e ordre) 900	
J. Be HANNOYE ...	Elève en pharm.	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
do Néant		*Quesnoy* (3e ordre)	
2e Division COLLIGNON	Apothicaire aide major	*Verdun* (2e ordre) 1.200	
ROUYER	Elève en pharm.	600	
(rayé)	.....	.....	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
do FOURNIER	Apothicaire aide-major	*Mézières* (3e ordre) 900	
CASSAN Fils	Elève en pharm.	600	

NOMS DES OFFICIERS DE SANTE	GRADES	TRAITEMENT PAR ARMEE	OBSERVATIONS
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
d°		*Sedan*	Cet hôpital administré par des religieuses, il n'y a point d'employés à y nommer
Néant		(3e ordre)	
d°		*Rocroy*	
	Apothicaire	(3e ordre)	
JOHET	aide major	900	
(Rien de marqué)	Elève en pharm.	600	
Employés et servants	1 garçon de pharmacie	144	
d°		*Montmédy* (3e ordre)	
	Apothicaire		
Jérôme DUPLEILT	aide-major	900	
(rayé)	.....	.....	
CHALAUD	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
3e Division		*Thionville* (2e ordre)	
	Apothicaire		
GIRAUD Père	aide-major	1.200	
ROBERT	Elève en pharm	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
		Sarrelouis	
	Apothicaire	(2e ordre)	
JADIN	aide	1.200	
FOURNIER	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
d°		*Longwy*	
	Apothicaire	(3e ordre)	
DUPETIT Père ...	aide	900	

NOMS DES OFFICIERS DE SANTE	GRADES	TRAITEMENT PAR ARMEE	OBSERVATIONS
BRUCY	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
d°		*Bitche*	
ZELLE	Apothicaire aide-major	(3e ordre) 900	
WALCH	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
4e Division		*Nancy*	
Néant		(2e ordre)	
d°		*Phalsbourg*	
GOSSELIN	Apothicaire aide major	(3e ordre) 900	
(rayé)			
SEULFORT	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
d°		*Toul*	
PROVINS	Apothicaire aide-major	(3e ordre) 900	
SAUTIN	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
5e Division 1re *Subdivision*		*Wissembourg*	
OBERLING	Apothicaire aide-major	(3e ordre) 900	
THOMEREL	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie		
d°		*Haguenau*	
TESEUR	Apothicaire aide-major	(3e ordre) 900	
LHEUREUX	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	

Noms des Officiers de Sante	Grades Apothicaire	Traitement par armee	Obser-vations
d°		*Schlestatt* (3e ordre)	
BURGEKLY	aide	900	
GUERVILLE	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
5e Division 2e *Subdivision*		*Colmar* (3e ordre)	
JOURDAIN	Apothicaire aide-major		
LA SOUGE	Elève en pharm.		
	1 garçon de pharmacie		
d°		*Neufbrisach* (3e ordre)	
LE QUAY	Apothicaire aide-major	900	
BREARD	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
d°		*Huningue* (3e ordre)	
REIFFEINGER P.	Apothicaire aide-major	900	
REIFFEINGER F.	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
5e Division 2e *Subdivision*		*Belfort* (3e ordre)	
ANTOINE	Apothicaire aide major	900	
LEHONNEUR	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
6e Division		*Besançon* (3e ordre)	
FERRAND	Apothicaire aide major	900	

Noms des Officiers de Santé	Grades	Traitement par armée	Observations
AUBERTIN	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
16e Division		*Calais* (2e ordre)	
DUBOIS	Apothicaire aide major	1.200	
VIDAL	Elève en pharm.	600	
	1 garçon de pharmacie	144	
dº			
Néant		*Arras* (3e ordre)	Cet hôpital étant desservi par les religieuses, il n'y a pas d'employés à y nommer.
dº			
Néant		*Saint-Omer* (3e ordre)	

Mentionnons : suivant une décision du Comité de Salut Public, en date du 6 Nivôse, an III (1) qui sépare les hôpitaux de l'Armée du Nord. Il y aura :

1° *Les hôpitaux de l'intérieur* dans le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Aisne, l'Oise et la Seine-et-Marne ;

2° *Les hôpitaux de l'extérieur :* dans la Flandre conquise, la Belgique, le Brabant et la Hollande.

Valenciennes est désigné comme centre pour la correspondance.

Cette décision est d'abord suspendue, puis elle est rapportée le 26 Ventôse, an III.

Citons enfin, d'après les Archives du Val-de-Grâce (2) de nombreux noms d'hôpitaux de l'Armée du Danube, à

(1) A. N. A. F. II, 284.
(2) Carton 107.

la date du 30 Nivôse an VIII. Ce sont ceux du Quartier Général, puis des villes de Zurich, Soleure, Fribourg, Huningue, Bâle, Montbéliard, Porentruy, Aran, Luxeuil, Lucerne, Belfort, Besançon et Berne.

Nous mentionnerons enfin trois documents concernant l'organisation de ces hôpitaux :

1° Le premier est une très belle lettre du Commissaire des Guerres de Thionville (1), adressée au Ministère de la Guerre le 9 décembre 1792. Elle présente un tel intérêt que nous ne pouvons résister au plaisir de la publier *in extenso* :

Thionville, le 9 décembre 1792 l'an Ier de la République Française.

N° 364
Hôpital Ambulant

Citoyen Ministre,

Lorsque après avoir chassé l'ennemi L'armée de la Moselle est revenue de Longwy à Metz la foule des malades renvoyée de Longwy à Thionville, m'ont forcé joint au séjour de l'avant garde cantonnée dans les environs à établir un hopital ambulant pour y traiter les malades qui nous étaient Envoyés de toutes parts, les commissaires du pouvoir Exécutif à Metz, de concert avec le Conseil de Guerre M'autorisèrent à l'établir dans le chateau de la Grange, ce que je fis, d'autant plus facilement qu'il existait à Thionville quatre chirurgiens d'ambulance qui depuis le commencement du Siège touchoient leurs appointements Sans y avoir aucune occupation quant au Médecin et à L'hapoticaire en chef je lai pris à Lhopital Sédentaire. Le citoyen Derdinger fut nommé provisoirement médecin de L'ambulance et Sa nomination me parut d'autant plus Economique que vous veniez vous même de le Nommer médecin adjoint de L'hopital Sédentaire, quant au talent, la manière heureuse avec laquelle il traite les malades qui y viennent fait assés son éloge c'est un bon Citoyen et quoiqu'il soit chimiste il a le mérite de ne pas droguer les malades : c'est en général un fort honnête homme dont les Services Méritent la Confirmation de la commission provisoire qui a été dans le tems autorisée et visée par le Général Wimpffen quand à l'apothicaire en chef, il demande pour tout avantage, comme il était chirurgien aide-major de lhopital Sédentaire à reprendre cette place lorsque lho-

(1) Archives administratives de la Guerre.

pital ambulant n'existera plus. Le directeur a été choisi Selon le Règlement c'est-à dire j'ai pris un ancien serviteur qui avoient été anciennement directeur d'hopital. J'ai pensé qu'en lui je trouverai toute L'intelligence nécessaire pour faire bien aller un nouvel établissement, c'est un hon nête homme de ce pais cy. Excellent Citoyen Membre de la Municipalité et enfin cousin du Citoyen Merlin qui est à La Convention dont je vous prie de vouloir ratifier la commission. L'aumônier m'a été proposé par le général Wimpffen et il a égallement la réputation d'un bon Citoyen. Le grand nombre de malades de L'un et L'autre hopital m'ayant forcé d'augmenter le nombre des chirurgiens et des apothicaires il en est deux Surtout à qui la nécessité m'a fait rendre justice. Ce sont les Citoyens Wandernoot promu au grade d'aide major pour remplacer Le Citoyen Neveu envoyé à la tête de la pharmacie de l'ambulance, le Citoyen Prechon envoyé à L'ambulance en qualité de Sous aide major en chirurgie et ensuite le Citoyen Robert sous aide major apothicaire à L'hopital Sédentaire il en est un quatrième bien digne des bontés de L'administration qui a été tourmenté, vexé de toute espèce par les ennemis qui a Beaucoup de talent, a qui le Patriotisme a fait perdre sa place et que la compassion a fait recevoir dans notre hopital où il ne touche point d'appointement. Son nom est André et il en est un encore Nommé Bousquet venant des hopitaux de Paris et qui avoit été chirurgien dans une des compagnies du Centre que j'ai été forcé de tirer de la compagnie franche de l'Observatoire manquant de Sujets en ce moment pour L'ambulance, *pour tous ces nominations je m'en suis rapporté à l'avis des offiviers de Santé et de tous les bons Citoyens de cette ville.* J'ai éclairé autant qu'il étoit en moi ma Conscience et quoique je n'aye peut-être pas observé toutes les formes ; qu'il est impossible que je connus, parce que je le Repette une foule de détails munitieux Et irrémissible m'obcèdent. Je crois cependant avoir fait mon devoir. La plupart des nominations ci-dessus ont été approuvées Et apostillées par le Général Wimpffen. L'établissement autorisé par les commissaires du pouvoir Exécutif de Metz et j'ai eu de plus une autorisation en règle du Général Kellermann pour fournir audit hopital ainsi qu'à ceux que les circonstances ma forceroient d'établir tout cedont ils pourroient avoir Besoin et j'ai pris autant qu'il m'a été possible tous les objets de necessité première Sur les meubles et Effets appartenant aux Emigrés le tout en me Conformant aux décrets qui Existe à cet Egard, mais il est des objets qu'on ne peut se procurer qu'avec de l'argent ou du papier. J'ai en vain écrit à Metz de tout coté ,je ne peux obtenir des fonds, et si le Directeur n'eut avancé son propre argent, si le payeur des troupes et le district ne nous eussent prêtés quelques fonds je ne sais ce que seroient devenus les malades qu'on y amenoient par

Charretées de vingt et de trent et qu'on ne pouvoit plus recevoir dans les hopitaux des environs. J'ai donc Citoyen Ministre, plusieurs choses à vous demander d'abord : La Ratification de mes opérations et Nominations, et en conséquence les moyens d'éclairer votre Justice à cet égard. Le moyen d'obtenir des fonds pour les dépences de cet établissement et enfin les loix et règlements. Sur les hopitaux Sédentaires et ambulances ainsi que sur les prisons afin de me mettre en mesure et tout en soulageant l'humanité ne rien faire de Contraire aux loix et aux intentions des autorités établies pour les faire Exécuter. Car tel est et sera toujours mon désir.

Le Commissaire des guerres,
Employé à Thionville.

2° Dans une lettre de RICHARD et SOUBRANY représentants à l'Armée de la Moselle, lettre datée du 12 frimaire an II (2 décembre 1793) ceux-ci annoncent au Comité de Salut Public que la ville de Deux-Ponts pourra fournir « du linge, des matelas, du sucre, pour les hôpitaux ». (1)

2° D'après une lettre de LAURENT, représentant à l'Armée du Nord au Comité de Salut Public, de Cambrai (12 frimaire an II) (2 décembre 1793), l'organisation des hôpitaux n'est pas toujours facile :

« Les religieuses de l'hôpital Saint-Jean, dit textuellement *La Montagne*, se sont refusées au serment et ont disparu dans une nuit ; il n'en est resté qu'une, qui l'avait prêté depuis longtemps et qui était leur victime. Je lui ai donné la commission de lingère et ai organisé le reste en mettant à la tête un patriote intelligent... Les malades m'ont assuré qu'ils étaient contents. » (2)

(1) Aulard IX, 1895, p. 116.
(2) Aulard IX, 1895, p. 105.

III. — DOTATION DES DIFFÉRENTES ARMÉES

Nous avons pu glaner, de ci, de là, quelques renseignements sur les effectifs des pharmaciens militaires dans les différentes armées.

1° Au 18 février 1792 (1) il y a dans les 6 hôpitaux ambulants de l'Armée du Nord :

1 apothicaire chef, payé 500 livres.
1 apothicaire aide-major principal, payé 300 livres.
6 apothicaires aide-majors, payés 250 livres.
6 apothicaires sous-aides-majors, payés 150 livres.
12 apothicaires élèves, payés 100 livres.

2° Nous donnons d'autre part ci-dessous, un bel état trouvé aux archives du Val-de-Grâce. (2)

Administration de la Guerre
Conseil de Santé

Officiers de Santé

Moyens d'assurer le service, en officiers de santé des hôpitaux militaires de Gand et d'Anvers et d'une armée de 80.000 hommes

Etablissements	Chefs	Médecins	Chirurgiens de 1re, 2e et 3e classe			Pharmaciens de 1re, 2e et 3e classe		
			1re cl.	2e cl.	3e cl.	1re cl.	2e cl.	3e cl.
Hôpital de Gand		1	1	2	4	1	1	2
Hôpital d'Anvers		1	1	2	4	1	1	2
Armée de 80.000 hommes	3	15	16	40	70	12	12	24

(1) *Balland*, loc. cit., p. 91.
(2) Carton, 10 (2).

Pour la même armée :

Caisses d'instruments à amputation	20
Caisses d'instruments à trépan.	20
Linge à pansements	40 quintaux
Charpie	50 quintaux

Paris, le 27 Prairie, an II.

Les Membres du Conseil de Santé :
HEURTELOUP - PARMENTIER - COSTE.

3° Nous pouvons extraire quelques documents intéressants d'un état conservé dans les mêmes archives (1). C'est :

l'Etat approximatif des officiers de santé employés à l'époque du 30 Ventôse an VII au service des armées et des hôpitaux compris dans les divisions militaires

Il y a alors, à l'armée française, près de la République Batave : 6 pharmaciens de 1re classe, 6 de seconde et 16 de troisième.

A l'Armée du Rhin nous trouvons : 27 pharmaciens de 1re classe, 36 de 2e classe, et 99 de 3e classe.

A la date du 25 Vendémiaire an IX (17 octobre 1800). il y a :

1° à l'Armée de Batavia, 6 pharmaciens de 1re classe. 6 de seconde et 16 de troisième.

2° à l'Armée du Rhin, 24 pharmaciens de 1re classe, 46 de seconde et 128 de troisième. (2)

A la date du 25 Ventôse an IX (16 mars 1801), ces chiffres sont modifiés de la façon suivante : (3)

1° Armée de Batavie, 7 pharmaciens de 1re classe. 7 de seconde et 18 de troisième.

2° Armée du Rhin, 25 pharmaciens de 1re classe, 50 de seconde et 122 de troisième.

(1) Carton, 18.
(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 107.
(3) Archives du Val-de Grâce, carton 10.

IV. — LE PERSONNEL

Quelques mots au début de ce chapitre pour situer la concordance des grades des pharmaciens à l'époque qui nous intéresse par rapport aux grades actuellement en vigueur. (1)

D'après le décret du 7 août 1793, le pharmacien-chef correspond au grade de général de brigade, le pharmacien de 1re classe au grade de colonel, le pharmacien de 2e classe au grade de capitaine, et le pharmacien de 3e classe à celui de lieutenant.

La loi du 15 Nivôse an IV amène les changements suivants : le pharmacien de 1re classe a le grade de chef de bataillon avec le titre de major ; le pharmacien de 2e classe a le grade de capitaine et s'appelle aide-major, enfin, le pharmacien de 3e classe a le grade de lieutenant et s'appelle sous-aide-major.

1. — *Recrutement du personnel*

Nous renvoyons, pour ce chapitre au travail de Monsieur Bouvet. Nous le compléterons cependant par quelques documents intéressants :

1° C'est d'abord une belle lettre du grand Bayen à Guéret. Elle nous montre parfaitement les difficultés du recrutement :

> Paris, le 6e de Juin l'an II de la République (3)
> Au C. Guéret, apothicaire-major de l'armée de la Moselle, à Metz.
>
> Citoyen,

Vous ne manquez pas d'occupations, et je vois avec grand plaisir que vous ne vous endormez pas. Il vous faudroit

(1) Harrand, page 67.
(2) Loc. lit.
(3) Bulletin de la S. H. P., I, p. 167.

plus de coopérateurs que vous n'en avez ; mais où les prendre ? Vous demandez des sous-aides et des aides majors. Hélas ! où les prendre ? On trouveroit cependant assez de ces derniers ; il y a à Saint Miheil (*sic*) un apoticaire encore jeune élève de Cadet - Desrhones (*sic*), qui, depuis longtemps s'est fait inscrire. Ce seroit un bon sujet ; mais c'étoit dans sa ville qu'il falloit le placer, puis dans son voisinage, puis, à mesure que le tambour battoit, c'était partout où on voudroit ; en conséquence, il a été présenté au Ministre pour être employé dans l'armée des Côtes. Le tambour ne battoit plus lorsqu'on lui a envoyé sa lettre ; aussi, n'a-t-il plus voulu de la place. Le tambour se faisant entendre de nouveau, il m'a écrit, il y a 8 ou 10 jours qu'il venoit d'apprendre que l'on établissoit un hopital à Pont à-Mousson et il prioit, en conséquence, qu'on le nommât pour y être employé comme apothicaire major.

Je vous ai dit que c'était un bon sujet dont on pouvoit tirer parti comme aide-major. Je vous le dis encore ; en quelques jours, il seroit mis au fait du service. Voyez, tâtez-vous, il est à votre porte. Si vous lui écrivez, comme de vous-même, en lui disant que vous savez qu'il désire d'être placé dans les hôpitaux, il s'appelle ESNARD, et il est depuis peu maître apothicaire à Saint-Miheil (*sic*). Il seroit facile de lui faire parvenir une lettre de service. On pourroit aussi vous envoyer une autre maître de Paris. Plusieurs de ces citoyens demandent des places. VINTER est un bon sujet. Je lui avois en effet recommandé de vous aller trouver, lorsqu'il seroit guéri. Ce sera un bon sous-aide et peut-être un bon aide-major. On lui feroit aussi donner une lettre de service.

Vous savez que nous avons obtenu la permission de tirer des pharmaciens des bataillons de Volontaires. Cherchez, et vous en trouverez... »

2° C'est ensuite le dossier de TRIBOLIN, qui a demandé une Commission de pharmacien de 3e classe.

C'est d'abord une attestation de ses services. (1)

Armée du Rhin
Hôpital de Strasbourg

Hôpital Sedentaire,

Nous, officiers de Santé de 1re classe à l'hôpital Militaire fixe de Strasbourg, certifions que depuis trois ans, le citoyen TRIBOLLIN, a fait le service de pharmacien dans les hopitaux militaires, tant de Strasbourg que de Phalsbourg et

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 29.

que, dans l'un et l'autre, il a constamment donné des preuves de son zèle et de sa capacité, s'y étant d'ailleurs toujours conduit en vrai Républicain.

En foi de quoi, nous lui avons donné le présent, ce 12 Floréal l'an III (1) de la République Française.

Signé (illisible).

Ce sont ensuite deux pièces concernant sa réintégration à l'Armée du Rhin :

Département de la Guerre

Conseil de Santé des Armées,
rue de Varenne.

République Française
Liberté, Egalité.

Paris, le 2 Messidor (2)
An 8 de la République une et indivisible.

Le Conseil de Santé au Citoyen TRIBOLLIN, pharmacien de 3e classe à Phalsbourg.

Sur notre proposition, citoyen, le Ministre vous a réintégré le 3 prairial dernier dans votre emploi de pharmacien de 3e classe de l'Armée du Rhin, adressez vous au Pharmacien en chef de cette armée pour avoir une destination.

Nous vous saluons.

Signé : HEURTELOUP, COSTE, PARMENTIER.

Pour copie conforme,
La Commission des Guerres
faisant fonction d'Ordonnateur
Signé (illisible). (3)

Armée du Rhin
Hopitaux Militaires (4).

LIBERTÉ — EGALITÉ
R H 2328
25 Brumaire an IX

Au Quartier Général
Augsbourg le 13 Vendémiaire. (5)
An 9 de la République Française
une et indivisible.

MALAPERT, pharmacien en chef de l'Armée du Rhin
au citoyen TRIBOLIN, pharmacien.

(1) 1er avril 1795.
(2) 21 juin 1800.
(3) Archives du Val-de-Grâce, carton 29.
(4) Archives du Val-de Grâce, carton 29.
(5) 5 octobre 1800.

Je viens de recevoir, Citoyen, votre lettre par laquelle vous me priez à ce que je vous fasse avoir promptement une Commission de Pharmacien de 3e classe. Je vous annonce que le Commissaire général n'étant point prévenu de votre nomination, il ne vous expédiera aucune pièce qui puisse vous faire reconnaître à l'armée du Rhin ; et moi je ne puis vous laisser en fonction tant que vous ne serez pas pourvu d'une pièce légale. Je vous invite, en conséquence, à vous retirer de suite du service des Hopitaux et à ne reprendre que lorsque vous serez porteur d'une commission et que je vous aurai donné des ordres à cet effet.

Je vous salue fraternellement.

Signé MALAPERT.

Le service pharmaceutique est parfois assuré par des femmes.

A Nancy, par exemple, en 1791, il y a des femmes religieuses et civiles, à la pharmacie de l'hôpital militaire.

Dans ce même hôpital, la citoyenne Mélanie DE ROBE est pharmacien chef en juin 1793 et Charlotte ANTOINE remplit les fonctions d'aide. (1)

Nous avons également relevé quelques noms de pharmaciens étrangers assurant le service dans les armées de la République. L'un d'eux est le belge J.-B.-J. THEYS.

Après trois ans et demi d'apprentissage de la pharmacie de Tournai, il est persécuté par les Autrichiens dans sa patrie. Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord en Messidor an II, il est remercié en ventôse an IV.

Il continue alors la pharmacie en Belgique, puis à Paris, chez la veuve FAURÉ, 103, rue Saint- Dominique, et à Arras, chez la veuve BERTHAUD.

Il demande au Ministère de la Guerre une place dans la marine. (2)

« Toujours poussé, dit-il, par le même élan patriotique, je brûle d'accompagner mes braves frères d'armes dans la sublime et glorieuse carrière où ils vont cueillir de nouveaux lauriers. »

---

(1) Archives du Val-de Grâce. Carton 28.
(2)Lettre à Bruloy. Archives du Val-de-Grâce, carton 22.

2. — *Fluctuations dans le personnel*

Pour étudier les questions d'avancement et les mutations, les bureaux ont à leur disposition des états de service dont nous reproduisons trois extraits, relevés aux Archives du Val-de-Grâce.

Le premier concerne l'hôpital militaire de Sarrelouis.

ARMÉE DE LA MOSELLE

Division Militaire

Hôpital Ambulant ou Hôpital Militaire de Sarrelouis

Mois de May 1793, l'an leuxième de la République.

ETAT NOMINATIF DES OFFICIERS DE SANTE DE TOUS GRADES, EMPLOYES A L'HOPITAL SEDENTAIRE DE SARRELOUIS

avec leur âge, leurs pays, leurs titres, le détail de leurs services, leurs talents, leur civisme, leurs qualités physiques et morales et leurs droits à l'avancement.

NOTA.
Cet Etat doit être envoyé tous les trois mois au Ministre et au Conseil de Santé, par les Officiers de Santé en chef des Armées et des Hôpitaux Militaires.

NOMS DE BAPTEME ET DE FAMILLE des Officiers de Santé de tous grades	LEUR AGE — Années	LIEUX d'où ils sont originaires	LEURS TITRES avec le nom des lieux où ils ont pris leurs grades, maîtrise ou fait leur apprentissage	ETAT DETAILLE DE LEURS SERVICES depuis le jour où ils ont commencé, avec les campagnes de guerre et autres services extraordinaires	LEURS GRADES ACTUELS avec le lieu de la résidence ou destination	LEURS TALENTS, LEUR CIVISME LEURS QUALITES physiques et morales avec leurs droits à l'avancement
Antoine JADIN, apothicaire aide major	38	de Thionville district id. département de la Moselle	A fait son apprentissage chez son père, maître en pharmacie à Thionville	Placé élève apothicaire à l'hôpital de Thionville en 1771, passé à celui de Sarrelouis, en qualité de chef en 1777, fait aide-major en 1792		

Charles FOURNIER Elève en pharmacie	27	de Péronne district id. département de la Somme	Fait son apprentissage chez son père, maître en pharmacie.	Elève à l'hôpital sédentaire de Sarrelouis depuis le 9 juin 1792.	Il est peu instruit et fait son service avec beaucoup d'indifférence. Il a bien quelques dispositions pour acquérir les connaissances mais elles ne sont point cultivées par défaut de zèle et d'application. Il est d'une bonne santé et a du civisme.
Nicolas LE GROS Elève en pharmacie	18	d'Orléans district id. département de l'Yonne	A fait son apprentissage chez son père, maître en pharmacie à Issoudun.	Elève à l'hôpital sédentaire de Sarrelouis, depuis le 7 février 1793.	Il remplit ses devoirs avec une grande exactitude. Le désir qu'il a de s'instruire joint à son intelligence et à ses heureuses dispositions fait espérer qu'il deviendra un excellent sujet, il a une bonne constitution, des mœurs, et du civisme.

WARNER Jean Baptiste Elève en pharmacie	18	de Sarrelouis district id. département de al Moselle	A fait son apprentissage à Sarrelouis, chez le citoyen Toussaint, maître en pharmacie.	Elève à l'hôpital sédentaire de Sarrelouis depuis le 1er mars 1793.		Il est fort actif et fait bien son service, il a de l'intelligence, de la conduite, une bonne santé et du civisme.

Certifié le présent état véritable par nous Officiers de Santé dudit hôpital.

Sarrelouis le 4 *May* 1793. *L'an* 2e *de la République Française.*

Signé (*illisible*).

Le second concerne le personnel de l'hôpital militaire de Landau, Armée du Bas-Rhin (mai 1793).

NOMS DE BAPTEME ET DE FAMILLE Santé de tous des Officiers de grades	LEUR AGE — Années	LIEUX d'où ils sont originaires	LEURS TITRES avec le nom des lieux où ils ont pris leurs grades, maîtrise ou fait leur apprentissage	ETAT DETAILLE DE LEURS SERVICES depuis le jour où ils ont commencé, avec les campagnes de guerre et autres services extraordinaires	LEURS GRADES ACTUELS avec le lieu de la résidence ou destination	LEURS TALENTS, LEUR CIVISME, LEURS QUALITES physiques et morales avec leurs droits à l'avancement
Franç.-Thomas COLOT	44	Metz district id.	A commencé la pharmacie à Metz, chez le citoyen Thirion 1768 jusqu'en 1771, de là. a été à l'hôpital militaire de Fort-Louis jusqu'en 1781.	A fait le service au Fort-Louis pendant 10 ans d'où il a passé à Strasbourg le mois de septembre 1781 jusqu'au 22 May 1782, de là envoyé à Genève où il a été employé jusqu'au mois de juin 1792, époque où il a passé en chef à l'hôpital militaire de Landau.	Apothicaire en chef à Landau.	

(1) Carton 29 (5).

François-Aug. HAMELIN Corneluis GILBERT	4	Pont-l'Evêque district de Caen Landau district de Veissembourg	A fait son apprentissage à Caen, depuis 1786 jusqu'en 1789. Il a exercé son état à Paris pendant trois ans.	A commencé le service des hôpitaux à l'ambulance de l'Armée du Rhin et est attaché à l'hôpital militaire de Landau depuis le 1er août 1792.	Elève	Instruit, d'une bonne constitution, remplissant exactement les fonctions de son état, de bonne conduite et mœurs, bon citoyen et zélé patriote.
			A fait son apprentissage à Landau, chez son père.	A commencé le service des hôpitaux à l'ambulance de l'Armée du Rhin et est attaché à l'hôpital militaire de Landau depuis le 15 janvier 1793.	Elève	Peu au fait de son état, d'une forte constitution et point assidu à son service.

Le troisième document (1) concerne les hôpitaux de la 2e Division de l'Armée du Nord.

ARMÉE DU NORD

2e *Division*

R. E. — 1484.
(4 *fructidor l'an* 4)
21 août 1796.

HOPITAUX MILITAIRES

ETAT nominatif des Officiers de Santé de 1re classe employés dans les hôpitaux de l'Armée du Nord, 2e Division, qui ne sont pas brevetés et pour lesquels nous demandons des brevets.

NOMS DES HOPITAUX	NOMS ET PRENOMS	GRADES	AGE	LIEUX DE NAISSANCE	TEMPS DE SERVICE	COMMISSIONNES ET PAR QUI	OBSERVATIONS
Amiens ..... Quartier général	DELUNEL	Pharmacien en chef				A son brevet	
Aires	Louis-François BEGUIN	Pharmacien de 1re classe	31	Avesnes	5 ans, depuis 3 ans, pharmac. de 1re classe	par l'adjoint Gautier	
Amiens ..... ci-dev. Séminaires.	Michel GOZE	Pharmacien de 1re classe	28	Metz	8 ans, dont 4 en qualité de 1re classe	Ministre de la Guerre	

(1) Carton 26 (2).

Noms des Hopitaux	Noms et Prenoms	Grades	Age	Lieux de naissance	Temps de service	Commissionnes et par qui	Observations
Amiens ..... La Fraternité	J. Louis ROUSSEAU	Pharmacien de 1re classe	30	Besançon	4 ans	Ministre	
	François BAYSSE	Pharmacien de 1re classe	27	Maubeuge	10 ans		
Arras	A.-Aimable GALLET	Pharmacien de 1re classe	36	Vieux-Pont	5 ans	Ministre	
	Wase LECOMTE	Pharmacien de 1re classe	38	St-Maxent	19 ans	Ministre	
Béthune	Robert-N. LEVALOIS	Pharmacien de 1re classe	34	Cambrai	14 ans	Ministre	
Bouchain	J.-François ROUYER	Pharmacien de 1re classe	55	St-Michel	5 ans		
Calais	J.-Baptiste CHELY	Pharmacien de 1re classe	28	St Germain-en-Laye	4 ans	Comité Salut Public	
Cambrai	Ch. Théodore DEROME	Pharmacien de 1re classe	53	Cambrai	25 ans à l'hôpital de Cambrai		
Douai ..... Rev.	Jérôme DUPLEIB	Pharmacien de 1re classe	31	Longwy	15 ans 3 ans en qualité de 1re classe		

Noms des Hopitaux	Noms et Prenoms	Grades	Age	Lieux de naissance	Temps de service	Commissionnes et par qui	Observations
Dunkerque	Louis-Joseph GOURDON	Pharmacien de 1re classe	39	Avesnes	19 ans		
Landrecy	Maximilien COUSIN	Pharmacien de 1re classe	44	Landrecy	19 ans depuis 2 ans de 1re classe	Ministre	
Laon	Louis PETIT	Pharmacien de 1re classe	33	Soissons	4 ans	Ministre	
Magasin des Drogues	Louis RAMONET	Pharmacien de 1re classe	28	Bayen	4 ans de service	Ci devant Hôpital République de St-Omer	
Maubeuge	Nicolas LEROY	Pharmacien de 1re classe	44	Cambrai	4 ans	Ministre Servas	
Nord-Libre	Auguste-Joseph NOEL	Pharmacien de 1re classe	29	Lille	12 ans	Ministre	
Reims	Joseph-Bernard-Marie ROUSSEL	Pharmacien de 1re classe	32	Montreuil	3 ans	Ministre	
Soissons	Casimir Joseph GEGO	Pharmacien de 1re classe	28	Valenciennes	4 ans	Comité Salut Public	

Le présent état certifié par nous Offciers de Santé en chef de l'Armée du Nord, 2e division, soussignés.

Amiens, le 20 thermidor an 4e de la République Française. Signé (*illisible*)

Comme exemple de présentation de candidats, nous reproduisons un document relevé aux Archives administratives de la Guerre.

CONSEIL DE SANTÉ — *Liberté - Egalité - Fraternité*

Rapport du 2 Messidor

an 3e de la République N° 38 — ARMEE du RHIN-MOSELLE

PRÉSENTATION DE VINGT PHARMACIENS DE DIVERSES CLASSES TANT EN CONFIRMATION QU'EN AVANCEMENT

Plusieurs Pharmaciens de l'armée ci-devant Moselle, aujourd'hui Rhin-Moselle, ne sont employé que provisoirement, le Conseil de Santé s'étant assuré de leur capacité, et ayant pris des renseignements sur leur zèle et sur la manière dont ils s'acquittent des fonctions dont ils sont chargés, propose au Comité de Salut Public de confirmer les uns dans leurs grades et d'employer dans un grade supérieur ceux qui ont droit à des avancements.

Les noms et les renseignements qui concernent ces Officiers de Santé sont insérés dans l'état suivant et leurs feuilles de présentation sont ci-jointes.

Noms et Prenoms des Officiers de Sante	Grades	Lieu de residence
2 *PHARMACIENS DE 1re CLASSE*		
Philippe WINTER	Pharmacien de 1re classe	Hôpital Militaire de Sarreguemines
Pierre-Joseph LESTUMIER	» »	» de Metz.
10 *PHARMACIENS DE 2e CLASSE*		
Jean-Conrant JACQUIN	Pharmacien de 2e classe	Hôpital Militaire de la Grange.
Pierre QUARANTE	» »	» de Metz.
Jacques ALEXANDRE	» »	» de Pierremont (Moselle).
Geoffroy KNAPS	» »	» de Longwy.
Claude-Dominique BRUCY	» »	» du Midi, à Metz
Joseph DEMANGE	» »	» de Thionville.
Victor JAYET	» »	» de Longuyon.
Jean Baptiste-Louis LEBEGUE	» »	» de Rodenack.
Joseph DALSANTO	» »	» de Metz.
Louis *LESCANNE*	» »	
8 *PHARMACIENS DE 3e CLASSE*		
André THIERRY	Pharmacien de 3e classe	de Montmédy.
François-Xavier IANNIN	» »	de Boulay.
Constant DAVOINE	» »	Ambulant de Toul.
Joseph SIREJEAN	» »	Verdun.
Christophe ARNAUD	» »	Longwy, Hôpital ambulant.
François PILLOT	» »	Hôpital Militaire Morhang.
Etienne RICHARD	» »	Hôpital de Bar-sur-Ornain.
Jean-Baptiste RICHARD	» »	Militaire de Lunéville.

Fait au Conseil de Santé le deux messidor an troisième de la République Française une et indivisible.

Signé : Parmentier, *Signé :* Bayen. *Signé :* Coste, *signé :* Saucevotte,

Les mutations sont parfois provoquées par des actes d'indiscipline, témoins celles de ROUYER *et* CHARPENTIER qui remplacent, du Gros-Caillou, deux des trois pharmaciens renvoyés du Val-de-Grâce.

HOPITAL DU VAL-DE-GRACE

RAPPORT DU MINISTRE DE LA GUERRE
du 18 Prairial an IV

Plusieurs pharmaciens de troisième classe de l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce ayant manqué de subordination envers leurs chefs, les Inspecteurs généraux croient que le bon ordre et l'intérêt du service réclament leur changement.

En conséquence, ils proposent au Ministre de mettre à la disposition des Officiers de Santé en chef de l'Armée de l'Intérieur, les citoyens SEVERS, MARGUERON et LE COMTE, pharmaciens de 3e classe et d'ordonner qu'ils seront remplacés au Val-de-Grâce par les citoyens BEAUFLIER, pharmacien de 3e classe à l'hôpital militaire du Gros-Caillou ; ROUYER, pharmacien de même grade à l'hôpital de Verdun, et Noël CHARPENTIER, pharmacien de 2e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse, qui sacrifie son grade par amour pour son Instructeur. Ces trois pharmaciens sont des sujets de la plus grande espérance et méritent d'être secondés dans les heureuses dispositions qu'ils annoncent.

Les Inspecteurs généraux du Service de Santé,

Signé : *Illisible.*

En marge : Approuvé le 23 Prairial an IV.

« Les Inspecteurs généraux proposent au Ministre de mettre à la disposition des Officiers du Service de Santé un chef de l'Armée de l'Intérieur les citoyens SEVERS, MARGUERON et LE COMTE, pharmaciens de 3e classe à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce et de les faire remplacer audit

hôpital par les citoyens Bouchardiere (1), Beaussier Rouyer et Noël Charpentier. »

En plus des mutations par avancement — ou pour tout autre motif — la réforme, le licenciement, le décès, amènent de sérieuses modifications dans les effectifs.

Citons d'abord quelques cas de réforme relevés aux Archives administratives de la Guerre :

André (Philippe), né à Conches (Saône-et-Loire)

Elève en pharmacie à Conches, à l'armée depuis 1792 comme volontaire, ensuite en qualité de pharmacien depuis le 11 Prairial à l'Armée du Nord,

Ostende,
Quartier général,
à Leyden
à La Haye,
à l'hôpital de Vilvoorden.
en Messidor an V.

Réformé le 14 Thermidor an V.

Beaulieu (Zéphirin-Pétrégrille), né en 1763 à Maubeuge (Nord).

Pharmacien de 2e classe à l'Armée des Ardennes (hôpitaux ambulants), le 9 Prairial an II, hôpital de Douai.

Réformé le 20 Prairial an II.

Beglet (Jacques-Marie), né à Reims (Marne).

Pharmacien de 3e classe, Armée du Nord en Fructidor an III, licencié le 9 Brumaire an V.

Pharmacien de 3e classe à l'armée de Hollande le 2 Prairial an VII.

A l'Armée Batave en Prairial an VIII.

Réformé le 2 Brumaire an X.

Paul Zacer, pharmacien requis à l'Armée de la Moselle, sa réquisition est suspendue pour raisons de santé. Il peut

(1) Bouchardière, né à Vendôme, Pharmacien à l'armée de Sambre-et Meuse en vendémiaire an IV. Entré au Val-de-Grâce le 25 prairial an IV. Réformé le 15 vendémiaire an IX.

« rentrer dans le sein de sa famille à Metz pour continuer le service public de la commune. » (15 Germinal an III). (1)

Les exemples de licenciements sont extrêmement nombreux dans les dossiers.

Citons d'abord des extraits d'un document faisant partie des Archives du Conseil de Santé. (2)

SERVICE GÉNÉRAL, AN III

Conseil de Santé

Séance du 18 Thermidor an III

RAPPORT AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

D'après les mesures de sagesse et d'économie adoptées par la Convention Nationale relativement à tous les fonctionnaires publics et que le Comité de Salut Public a jugées devoir être appliquées aux Officiers de Santé dont la présence aux armées n'en est pas nécessaire au service, le Conseil de Santé croit devoir demander le licenciement des Officiers de Santé dénommés ci-après :

Armée de Sambre-et-Meuse

. . . . . .

Firmin PICARD, pharmacien de 3e classe.
GASC, pharmacien de 3e classe.

Armée du Rhin

. . . . . .

François TINGRY, pharmacien de 3e classe.

Il lui propose en conséquence le projet d'arrêté ci-joint,

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 22.
(2) Archives du Val de-Grâce, carton 10 (2).

fait au Conseil de Santé le 18 Thermidor an III de la République. (1)

PROJET D'ARRÊTÉ

Le Comité de Salut Public sur le rapport de Santé arrête :

Les Officiers de Santé ci-après dénommés :

Armée de Sambre-et-Meuse

Firmin PICARD, pharmacien de 3e classe.
GASC, pharmacien de 3e classe.

Armée du Rhin

François TINGRY, pharmacien de 3e classe.

. . . . . .

Sont licenciés, l'effet de la loi de réquisition des Officiers de Santé demeure suspendu à leur égard.

Signé : BAYEN, COSTE, PARMENTIER, etc... »

Parmi les pharmaciens licenciés citons :

BAUR (Nicolas), pharmacien de 2e classe à l'Armée de la Moselle (20 Brumaire an IV) ;

BERTOUT (H.-R.-A.), pharmacien de 2e classe à Valenciennes, licencié le 3 Floréal an IV, comme ayant boutique dans la commune.

LA VALETTE (J.-B. de) ; SALLES (Charles), etc., etc.

La mort fait également des vides dans les rangs. Nous parlerons plus loin de celle de GUÉRET. Mentionnons également celle de Jean-François BAJOT, de Bruyères (Vosges), mort à Metz le 12 Nivôse an III, d'une « fièvre catharrale maligne ».

Cet ancien vicaire épiscopal du Haut-Rhin avait été aumônier de l'ambulance des Catherinettes de Colmar et étudiant en pharmacie.

Les questions d'avancement, de mutations, ne se règlent

(1) 15 août 1795.

d'ailleurs pas sans certaines récriminations dont nous trouvons les échos dans les dossiers du Ministère de la Guerre et du Val-de-Grâce. Nous en citerons quelques exemples :

1° Le 5 Frimaire an II, par exemple, tous les pharmaciens des hôpitaux militaires et ambulants du Nord se prétendent lésés. Il est créé de nouvelles divisions d'ambulance et on ne les prend pas dans ces formations en leur donnant le grade supérieur. (1)

2° Nous donnerons maintenant une curieuse lettre de PARMENTIER (2) concernant PIERRE.

« Le Conseil de Santé au Citoyen GALL,
Directeur des Fonds de la Guerre,

Nous sommes douloureusement affectés, Citoyen, et nous devons l'être de la note que vous avez écrite ci jointe à l'état des services du citoyen PIERRE. Avez-vous bien cru que ce pharmacien était victime de votre recommandation. Nous vous avons constamment donné des preuves de notre déférence lorsqu'elle n'était commandée que par l'estime et la considération, et ce serait au moment où vous occupez une place qui range dans vos attributions le Service de Santé Militaire, où nous déposons dans votre sein notre sollicitude sur ce service et sur le sort de nos collaborateurs que nous provoquerions votre mécontentement par un procédé aussi maladroit. Après trente ans d'expérience, après avoir forcé dans des temps difficiles, par une conduite sans reproches les égards de ceux qui ne respectaient rien, nous était-il réservé d'être soupçonnés par un homme de bien d'agir par de petites passions. Le neveu du citoyen POULLAIN n'a-t-il pas été placé à Saint-Denis en considération de l'intérêt que vous lui portez ? Le chirurgien « DESSENE ?... » s'est réclamé de vous, il a été présenté pour l'expédition de St-Domingue. Le Médecin BRIZARD ne doit-il pas au moins autant à votre amitié qu'à ses services la place de l'Hopital Militaire de Belle Isle à laquelle nous savons qu'il vient d'être nommé.

...Le Citoyen PIERRE est, il est vrai, dans ce moment sans activité, mais ce n'est que depuis le 5 vendémiaire dernier. Il était Employé de 3e classe à l'armée du Rhin, cette armée n'existant plus tous les officiers de Santé qui y étaient attachés n'ont pu exiger la réforme. Il y en eu une première le 4 germinal, une seconde le 14 floréal, une

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (5).
(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 22 (160).

troisième et dernière le 4 messidor, le Citoyen PIERRE a échappé à toutes. Nous lui avions trouvé un asile au Magasin Central des Médicaments à Strasbourg, les ordres les plus précis du Ministre ont exigé qu'il n'y restât plus qu'un pharmacien et nous avons dû proposer au Ministre de donner la préférence au citoyen LORENTZ dont le seul mérite n'est pas d'être le fils du Médecin en chef de l'armée du Rhin mort à son poste. Qu'il se présente une occasion d'employer le citoyen PIERRE, nous la saisirons avec empressement. Mais vous connaissez, Citoyen, quelle est la situation actuelle de notre service, vous savez quels sont les moyens de replacement pour les Officiers de Santé. Nous nous en rapportons à vous pour la possibilité de celui du citoyen PIERRE et nous en appelons à vous-même de l'inculpation que vous nous avez faite.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Signé : PARMENTIER ».

3° **Le troisième document que nous reproduisons concerne J.-B. CHELY.**

Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, à l'hôpital de Calais et a alors quatre ans de service.

Ci-dessous une lettre que lui adresse PARMENTIER le 27 Brumaire an IX.

à Paris, le 27 Brumaire de l'an 9.

Au Citoyen CHELY, pharmacien de 2e classe,
à l'Hopital Militaire de CALAIS.

J'ai proposé au Conseil, Citoyen, de vous laisser à Calais, chargé du service de la Pharmacie avec votre grade de 2e classe dans ce moment où d'anciens collaborateurs réclament. Il eut été imprudent de vous rendre la 1re classe ; d'ailleurs, l'hopital auquel vous êtes attaché n'en comporte point. Nous verrons par la suite à tirer parti en votre faveur et je n'abandonnerai pas à d'autres vos intérêts. Ne confiez cela qu'à votre femme que nous embrassons et au Citoyen SOUVILLE à qui nous faisons également mille tendres compliments.

Je vous salue avec amitié.

Signé : PARMENTIER.

4° **C'est encore par une lettre de PARMENTIER, adressée à BRULOY que nous terminerons ce chapitre : (1)**

---

(1) Archives du Val-de-Grâce, cartons 25 et 22.
(1) Archives du Val de-Grâce, carton 22 (125).

« A Paris, ce 4 octobre 1793, l'an 2e de la République.
Au Citoyen Bruloy, Apothicaire-Major
de l'armée des Ardennes à Mouzon.

Je m'attendais bien, mon cher camarade, quand Hego est parti, qu'il aurait été fidèle à la promesse qu'il m'avait faite de vous rapprocher de vos foyers vers lesquels votre cœur et votre esprit doivent tendre à chaque instant ; il n'a pu dépendre de moi de combler vos vœux qui sont sans doute ceux de votre charmante moitié. Je ne pense point que l'ambition de « Renuart ?... » s'élève aussi haut ; tant que je serais quelque chose il n'aura point ma voix pour remplacer un Officier de Santé qui a autant de droits que vous, au poste de Lille qui vous appartient particulièrement. Soyez donc tranquille de ce côté.

Quand la nouvelle édition du Formulaire sera imprimée, je vous en ferai passer sur le champ un exemplaire.

Je vous prie de demander toujours, de concert avec les Officiers de Santé en chef, l'avancement de vos coopérateurs quand vous les en trouverez dignes, mais il faut que ces demandes soient directes au Conseil. Je passe pour n'avoir fait que des aides et sous-aides par ma facilité à obliger. Je redoute les reproches, quelle qu'en soit la source ; le Citoyen Mounier ignore vraisemblablement que je suis instruit des tracasseries qu'il vous a fait essuyer.

Salut et Fraternité.

Signé : Parmentier ».

L'Emigration

Nous n'avons relevé aucun nom de pharmaciens militaires dans la liste des *Officiers de Santé qui ont abandonné leur poste* (1), liste où figurent, par exemple, les noms suivants :

Maloet, ancien inspecteur des hôpitaux,
Vimar, chirurgien à Marsal,
Savarrin, chirurgien du 21e régiment d'infanterie,
Guérin, médecin de l'Armée du Rhin.
Gérard, chirurgien-major du 6e régiment des hussards, né et résidant à Arbois, a abandonné son emploi le 21 août 1792.

Nous connaissons cependant le nom d'un élève en pharmacie de l'Armée du Nord, Charles Bottin, donné comme

(1) B.N. L.J. 195 s.l.n.d. in folio 146.

émigré, dans un dossier conservé aux Archives du Val-de-Grâce. (1)

Les Destitutions

Nous citerons quelques exemples de destitutions, sans pouvoir, dans tous les cas, donner les causes du renvoi :

1. Daubré, de l'Armée de la Moselle, destitué le 3 3 mai 1794. (2)
2. Sivilis Pierre, pharmacien de 1re classe à l'hôpital militaire de Metz, destitué par le Comité de Salut Public le 27 Brumaire an III comme « incapable et intempérant. » (3)
3. Barthélemy Antoine-Justin, pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord, destitué le 8 Germinal an IV. (4)

Citons également une mutation après arrestation d'un pharmacien de 1re classe de l'Armée des Ardennes, Varroquier. (5)

ARMEE DES ARDENNES

15 Germinal an II — *Hôpital ambulant de Sedan*

Proposition d'un pharmacien aide-major pour remplacer Varroquier mis en état d'arrestation

Le citoyen Lelut, pharmacien en chef de l'Armée des Ardennes, prévient le Conseil de Santé, par une lettre (dont nous joignons la copie) que le citoyen Varroquier, pharmacien de 1re classe à l'hôpital ambulant de Sedan, vient d'être mis en état d'arrestation et qu'il convient de pourvoir à son remplacement à l'armée.

Le Conseil de Santé propose en conséquence au Ministre de donner une Commission de pharmaciens de 1re classe pour l'Armée des Ardennes au citoyen Arondel, (6),

(1) Carton 18 (9).
(2) A.N. A.F. II 284.
(3) A.N. A F II 284.
(4) Archives administratives de la Guerre.
(5) Archives administratives de la Guerre.
(6) Il sera licencié le 13 Vendémiaire an V après avoir été chef à l'hopital de Mouzon.

pharmacien sous-aide à la même armée depuis le commencement de la guerre et de remplacer le citoyen ARONDEL dans sa place de 2e classe par le citoyen BURDIN, pharmacien de 3e classe à la même armée, lequel pourra être remplacé dans la place de pharmacien de 3e classe par le citoyen Antoine-François GREMONT, pharmacien de chez le citoyen LEHOUX, rue Saint-Honoré N° 1360 à Paris.

Arrêté au Conseil de Santé le 13 Germinal, an II de la République une et indivisible.

UN EXEMPLE DE TRANSFERT

Il nous semble intéressant de donner, pour terminer, les pièces concernant une mutation du pharmacien de 1re classe AMERLAND, de l'Armée du Danube. (1)

A Basle le 17 Messidor
l'an VII de la République Française, une et indivisible.

ARMÉE DU DANUBE
Hôpitaux Militaires — *Liberté - Egalité*

N°.....
Aile droite

Le pharmacien en chef de l'Armée du Danube
au citoyen AMERLAND, *pharmacien de 1re classe à Basle.*

Le bien du service exige, citoyen, que vous vous rendiez de suite à Arraw pour y prendre en chef le service de l'hôpital militaire y établi.

A votre arrivée, vous vous présenterez au citoyen TOURNANT, pharmacien de 2e classe qui, au vu du Président, vous remettra ledit service, en procédant aux formes usitées en pareil cas.

Il se rendra ensuite au lieu qui lui est désigné pour le rétablissement de sa santé.

Salut et fraternité,

Vu par le Commissaire ordonnateur.

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 22 (4).

Pour lui, le Commissaire des Guerres,
son adjoint,
Signé illisible.

Vu, arrivée à Arraw, le 20 Messidor an VII. (1).
Signé illisible.

Vu par nous Commissaire des Guerres, chargé de la police de l'hôpital militaire de Basle, le bon pour servir de route au citoyen AMERLAND, pharmacien de 1re classe, qui se rend d'après les ordres du pharmacien en chef de l'armée, le citoyen CONSTANTY, à l'hôpital militaire d'Arraw, pour y prendre le service en chef de la pharmacie. Il passera par Sissach pour y arriver.

Cet Officier de Santé est payé de son indemnité de route de Basle à Arraw.

Le logement seul lui est dû.

Basle, le 18 Messidor, an VII.

p. le Commissaire des Guerres :
Signé illisible.

P.-S. — Les fourgons seront fournis à ses chevaux.

La Municipalité de Sissach est requise de faire délivrer au citoyen AMERLAND une voiture à deux colliers pour le transport à Arraw de médicaments qu'il y conduit.

Signé Illisible.

Reçu à Sissach une voiture à un collier pour se rendre à Olten le 19 Messidor an VII.

---

(1) 8 juillet 1799.

Tableau du temps d'Exercice en Pharmacie tant au civil qu'au militaire

Noms et Prenoms	Age	Grade	Lieu de naissance	Nomination	Temps d'exercice	Au Civil	Au Militaire	Nom Armees
AMERLAND René		1re cl.	Sées (Orne)	Par le Ministre Bournonville le 15 juin 1792	27	27	8 1/2	Vendée
		id.		Par ordre du Ministre, le Commissaire ordonnateur en chef le 1er Ventôse 5e année de la République	.....	.....	.....	Samb. et-Meuse
		id.		Par le Ministre Milet-Moreau le 24 Floréal, an 7e	.....	.....	.....	Danube
		id.		Par le Ministre Bernadotte le 8 Fructidor, an 7e	.....	.....	.....	Rhin
		id.		Par ordre du Ministre le Commissaire ordonnateur en cher Mathieu Xavier le 20 Germinal, an VIII	.....	.....	.....	Rhin

3. *Quelques listes du Personnel*

Nous connaissons assez bien le personnel pharmaceutique des formations sanitaires de cette époque grâce à de nombreuses listes conservées aux Archives administratives de la Guerre dans le dossier XR-25.

Nous ne pouvons malheureusement les reproduire toutes et nous nous contenterons d'en donner quelques-unes choisies parmi les plus caractéristiques et donnant des précisions sur le personnel de plusieurs des armées qui nous intéressent :

Armée du Nord
du 19 Prairial au 2 Fructidor an II

(7 juin 1794) (19 août 1794)

Pharmacien en chef d'armée : Alexandre Mouquet, 19 Prairial, à l'ambulance.

Pharmacien de 2e classe : Joseph Poilpre, pour l'hôpital de Mantes.

Pharmaciens de 3e classe : Didelot, 19 Prairial, à l'ambulance.

Charles-Thomas Langlois, 19 Prairial, à l'ambulance.

Antoine Ramard, 19 Prairial, hôpital de Mantes.

Claude Mariet, 21 Messidor, hôpitaux de Meaux.

André-Nicolas Ropper, 21 Messidor, hôpital de Laon.

Jean-Baptiste Demarquet, 21 Messidor, hôpitaux de Franciade.

François-Guillaume Dehausy, 27 Thermidor (14 août 1794) à l'ambulance.

Jean-Baptiste Vautier, ph. 1re classe, 18 Nivôse an III (7 décembre 1794), aux hôpitaux de l'intérieur.

Jean-Baptiste Chely, ph. 1re classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Casimir Hego, ph. 1re classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Charles Vital, ph. 2e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Elie Bardol, ph. 2e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Louis Hupes, ph. 3e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Armand-Chrisostome Evra, ph. 3e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Louis-Honoré Marsaux, ph. 3e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

François Pillez, ph. 3e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Pierre-J.-Marie Hebrard, ph. 3e classe, aux hôpitaux de l'intérieur.

Armée de Sambre-et-Meuse

Marie-Grégoire-Rémond Gardinville, ph. 1re classe, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Quatre pharmaciens de 2e classe :

François-Guillaume-Etienne, Dupont, 18 Messidor, an II. à l'ambulance.

Pierre Dubois, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Nicolas-Alexandre Benard, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Joseph-Thomas Castel, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Pharmaciens de 3e classe :

Siméon-Amable Beaussier, 18 Messidor an II, à l'ambulance.

Laurent Garnier, 18 Messidor, à l'ambulance.

Fidèle-Clovis Fernet, 18 Messidor, à l'ambulance.

Charles-François-Nicolas Bourjot, 18 Messidor, à l'ambulance.

Jacques-Aimé Vallée, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Nicolas Boulenger, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Antoine Hervy, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Claude Brechot, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Victor-Joseph Deschamps, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Romain ci-devant François-Jacques Tessox, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Pierre-Germain Gautier, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Jean-Baptiste Ibled, 25 Thermidor, à l'ambulance.

Armée de Sambre-et-Meuse

Hubert Bourdon, ph. 1re classe, 2 Vendémiaire an IV. Bonn.

Jean-François Cassan, ph. 2e classe, Liège.

Garnier, ph. 2e classe, Bonn.

Jean-Baptiste-Michel Didiaux, ph. 2e classe, Bonn.

Emilaud Etienne, ph. 2e classe, Ruremonde.

Gilbert Seguin, Liège.

Guillaume Ader, Liège.

Nicolas Fr.-Pierre Saucerotte, ph. 3e classe, Charleville.

Guillaume Dauby, Rethel (hôpital ambulant).
Nicolas Facquez, Bonn.

Armée de la Moselle

Pharmaciens de 2e classe - 27 Frimaire an III

Jean-Baptiste Demazier, ambulance supplém.
Alphonse Dufresne, ambulance supplém.
Ambroise Delondres, en confirmation.
Jean-Baptiste-Hyacinthe Lebegue, en confirmation.
Philippe-François Robert, en confirmation.
Dominique-Jean Jeanmaire, en confirmation.
Jacques Barth, en confirmation.
Convenance, en confirmation.

Armée de la Moselle

Pharmaciens de 3e classe - 27 Frimaire an III

Louis-François Harpin, ambulance, confirmation.
Jean-Baptiste-Nicolas Simon, ambulance, confirmation.
Pierre-Charles Rouyer, ambulance confirmation.
Christophe Lantenois, ambulance, confirmation.
Jacques Harivel, ambulance, confirmation.

o

Commission de Santé — Hôpitaux Militaires

Etat nominatif des Officiers de Santé
du 18 au 20 Fructidor an II

Armée du Rhin

12 Fructidor

Jean-Jacques Lebourdais, ph. 1re classe, à l'ambulance.
François Mer, ph. 1re classe, à l'ambulance.
Jacques-François-Eloy Leneveu, ph. 1re classe, à l'ambulance.
André Vernet, ph. 2e classe, à l'ambulance.
Jacques Poilpre, ph. 2e classe, à l'ambulance.
Antoine-Sébastien Barbot, ph. 2e classe, à l'ambulance.
Louis-Fr. Cheveny l'Aîné, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Pierre-Fr. Daget, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Jean-Jacques Vergnes, ph. 3e classe, à l'ambulance.

Claude-Narcisse Beaussier, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Alexandre-Jacques Mithouart, ph. 3e classe, à l'ambul.
Jean-Georges-Nicolas Daumesnil, ph. 3e classe, à l'ambul.
Urbain-Gabriel Barbe, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Nicolas-Pierre Dufour, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Pierre-Augustin Magne, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Alphonse Bouchardat, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Jean Coustard, ph. 3e classe, à l'ambulance.
Nicolas-Antoine Legoupil, ph. 3e classe, à l'ambulance.

Armée du Rhin-Moselle
2 Vendémiaire an IV

Donat Fleuriaux, ph. 1re classe, Luxeuil.
Jacques-Jean Breard, ph. 1re classe, Aldorff.
Louis Thomerel, ph. 1re classe, Aldorff.
Antoine Coulomb, ph. 1re classe, Massevaux.
Victor-Amable Vignon, ph. 1re classe, Alkirch.
Richard Provins, ph. 1re classe, Strasbourg.
Dominique Desprez, ph. 1re classe, Metz.
François-Xavier Jannin, ph. 2e classe, Frecaty.
Jacques Leprieur, ph. 2e classe, Colmar.
Julien-Joseph Virey, ph. 2e classe, Massevaux.
Joseph Bordmann, ph. 2e classe, Strasbourg.
Nicolas Mongin Aîné, ph. 2e classe, Strasbourg.
Pierre-Antoine Maire, ph. 2e classe, Strasbourg.
François-Olivier Danse, ph. 2e classe, Sarreguemines.
Jean-Baptiste Maillot, ph. 2e classe, Reixheim.
Pierre Guichard, ph. 2e classe, Strasbourg.
J.-Christophe Tribolin, ph. 3e classe, Strasbourg.
Magloire-Florent Levesque, ph. 3e classe, Saint-Avold.
Antoine Reiffenger, ph. 3e classe, Huningue.
Alexandre Michel, ph. 3e classe, Strasbourg.
Dieudonné-Pierre-Nicolas Robin, ph. 3e classe, Nancy.
Jean-Baptiste Renault, ph. 3e classe, Senones.
Toussaint Humbourg, ph. 3e classe, Haguenau.
Louis Lecourt, ph. 3e classe, Haguenau.

4. *Les pharmaciens chefs*

Nous les étudierons par ordre alphabétique en renvoyant pour certain d'entre eux, aux travaux déjà publiés.

1. — Bruloy (Sabin-Joseph). — La vie de cet important pharmacien mlitaire qui a été chef aux Armées des Ardennes, de la Moselle et du Rhin, a été parfaitement étudiée par plusieurs auteurs notamment par Balland; (1) par Venot (2), par Brunet (3) ; par M. Bouvet dans son récent travail sur les *Origines de l'Hôpital du Val-de-Grâce*, paru dans le numéro 107 de *La Revue d'Histoire de la Pharmacie.*

Rappelons simplement qu'il est nommé chef à l'Armée de la Moselle, le 27 Frimaire an III, en remplacement de Guéret, mort à son poste. (4).

2. — Constanti ou Constanty (Jean). — Membre du Collège de Pharmacie de Paris le 7 décembre 1778, rue Sainte-Marguerite, (Almanach Royal, pour 1779). Aide-major au camp sous Péronne (1792), pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord du 9 octobre 1793 au 25 mars 1795.

Pharmacien en chef de l'Armée de Sambre-et-Meuse, en remplacement de Lelut (5), qui passe à l'Armée des Pyrénées-Orientales (15 Germinal an III) (4 avril 1795).

Il passe ensuite aux armées d'Allemagne, de Mayence, du Danube, etc...

Pharmacien principal à la Grande Armée, il est blessé à Eylau et mis à la retraite le 15 janvier 1809. (6).

3. — de Lunel (Jacques-Philibert). — Destitué de l'armée de réserve le 9 Thermidor an II (27 juillet 1794), il est réintégré pharmacien en chef à l'Armée du Nord (intérieur) en remplacement de Mouquet destitué le 11 Messidor an III (29 juin 1793).

Mis en congé de trois mois pour culture de rhubarbe (22 Prairial an IV) (10 juin 1796). Cependant mentionné comme pharmacien chef au Quartier Général d'Amiens au 4 Fructidor an IV. (6)

---

(1) Loc. cit.
(2) Loc. cit.
(3) Loc. cit.
(4) Archives administratives de la Guerre X R 25.
(5) Balland loc. cit. page 96.
Brunet page 56.
Archives administratives de la Guerre X R 25.
(6) Val, carton 26.

Licencié sur sa demande en l'an V.

4. — FERET (Georges) né à Paris, le 1er janvier 1767. Licencié sur sa demande en l'an V.
Après un rôle important comme chef aux Armées de Rhin-Moselle, à l'hôpital de Strasbourg, à l'armée d'Allemagne (chef adjoint), à l'Armée de Mayence, il est chef à l'Armée d'Helvétie le 1er Ventôse an VII (19 février 1799). Mort comme pharmacien chef à l'Armée d'Italie à Milan le 17 août 1805.

5. — GUERET (Michel-Charles), voir BALLAND, pages 90 et 314. Nous avons étudié au cours de ce travail plusieurs lettres qu'il reçut de BAYEN. Meurt du typhus en 1794.

6. — LELUT (Pierre-Gabriel), voir BALLAND et OSSÉDAT. — Nè à Gy (Haute-Saône) 1759. Pharmacien chef à l'Armée des Ardennes le 6 Ventôse an II (24 février 1794).

Pharmacien chef à l'Armée des Pyrénées-Orientales, en remplacement de Pierre-Joseph FLAMANT, qui a obtenu sa retraite (15 Germinal an III), (4 avril 1795).

Licencié en Nivôse an IV (lettre du Conseil de Santé du 21 Nivôse an IV (11 janvier 1796).

Remplace BRULOY à l'Armée du Rhin, en novembre 1796. Meurt à Nice le 18 décembre 1799.

7. — MALAPERT (Jean). — D'après BALLAND et le dossier XR-25 des Archives administratives de la Guerre, il est pharmacien chef de l'Armée de Mayence en décembre 1792 ; pharmacien chef à l'Armée du Rhin, le 27 Frimaire an III (17 décembre 1794).

Pharmacien chef à l'Armée du Rhin-Moselle le 2 Fructidor an IV (19 août 1796) ; pharmacien chef à l'Armée d'Allemagne du 24 Vendémiaire an VI (15 octobre 1797) au 24 Pluviose an VII (12 février 1799) ; pharmacien chef à l'Armée de Mayence du 24 Pluviose an VII au 27 Nivôse an VIII (17 janvier 1800) ; pharmacien chef à l'Armée du Rhin du 27 Nivôse an VIII au 6 Brumaire an X (28 octobre 1801).

Nous avons publié ci-dessus plusieurs documents importants concernant ce pharmacien chef.

8. — MOUQUET (Alexandre). — Nous étudierons assez longuement ce personnage remuant.

Il est né en 1761 à Saint-Lucien (Seine-Inférieure). Après un séjour de quelques mois à l'Hôtel-Dieu de Paris, il est reçu maître en pharmacie par la Communauté des Apothicaires de Vannes (1787) et il aura pendant 11 ans une officine ouverte dans cette ville.

En 1792, il est apothicaire aide-major à l'Armée des Pyrénées.

Le 6 novembre 1793, le magasin des drogues de l'Armée de l'Ouest est à Brest. Il y a beaucoup à faire et MOUQUET, alors aide-major à l'Armée des Pyrénées-Orientales, à Toulouse, est proposé pour y être affecté en renfort avec le titre d'aide-major principal. Il est nommé avant le 28 Brumaire an II (17 novembre 1793), mais y séjourne peu.

Nous le retrouverons pharmacien chef de l'Armée du Nord le 19 Prairial an II (7 juin 1794). (1)

Le 8 mars 1795, étant à Soissons, il demande au Comité d'Instruction Publique une place de professeur de physique et chimie dans les Ecoles Centrales de Paris. Il gagne alors 7.200 livres, il n'en gagnera dans le poste demandé que 5.000, mais, « je crois, dit-il, que ceux qui aiment sincèrement leur pays doivent lui sacrifier quelque chose.»

Mais il est destitué peu après, par arrêt du Comité de Salut Public du 11 Messidor an III (29 juin 1795). On lui reprochait sa conduite à Toulouse et dans les départements du Midi.

Il envoie alors un mémoire justificatif et est réintégré dans ses fonctions le 9 Brumaire an IV (31 octobre 1795). (2)

Mais il y a alors deux pharmaciens chefs dans cette armée : son successeur, DE LUNEL et lui.

Finalement, DE LUNEL y reste, et MOUQUET est nommé pharmacien chef de l'Armée de l'Océan (division de l'Ouest).

Au 30 Messidor an IV (18 juillet 1796), il est à Vannes,

---

(1) A.N. F 17 1351. Il était alors à la Division intérieure de l'armée du Nord.

(2) X « A.F. II 284.

ayant démissionné de ce poste. Il sera plus tard inspecteur provisoire des pharmaciens et sera finalement pharmacien chef de l'hôpital Saint-Louis et destitué le 20 Prairial an X (9 juin 1802). (1)

En 1804, il possède à Paris un « établissement de plantes médicinales ».

En 1807, alors qu'il demeure Cour Batave n° 8, il présente une brochure intitulée « Observations sur les lois relatives aux diverses parties de l'art de guérir ». (2)

9. — Remart (Jacques-Joseph). — Apothicaire major à l'Armée du Nord du 1er avril 1792 au 2 novembre 1792.

Pharmacien chef de cette armée au 27 Frimaire an III (17 décembre 1794). (3)

5. *Les pharmaciens subalternes*

Ader (Guillaume), né à Boulogne-en-Gascogne (Haute-Garonne), résidant à Paris, chez Brun, apothicaire, rue de la Loi.

Elève en pharmacie depuis 1788.

Profession des parents : chirurgien.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord 25 Vendémiaire an III.

Pharmacien de 2e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse. 13 Vendémiaire an IV.

A l'hôpital de Coblentz, le 25 Prairial an V.

A l'ambulance du quartier général, le 30 Messidor an V.

Réformé le 14 Fructidor an V.

Agache (Jean-Baptiste). — Pharmacien. Inscrit à l'Armée de Sambre-et-Meuse.

Etat constant le 18 Vendémiaire an IV.

Alexandre (Jacques), né à Metz. — Profession des parents : cordonnier. Elève en pharmacie. Employé à l'hôpital de Metz depuis le 1er novembre 1792.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de la Moselle (3e bataillon).

Hôpital de Litroff, près Sarrebruck, le 16 Germinal

(1) Bouvet (M) La Pharmacie Hospitalière à Paris de 1789 à 1815 p. 62 et 50.

(2) A.N. F 8 161.

(3) Archives administratives de la Guerre X R 25.

an II (préparant tous ses remèdes lui-même, assistant aux distributions et surveillant exactement le service).

A l'Armée de Sambre-et-Meuse le 15 Prairial an II.

Pharmacien de 2e classe le 16 Messidor an II.

Pharmacien de 1re classe à l'Armée des Grisons le 6 Frimaire an IX.

Licencié le 14 Prairial an IX.

Nommé pharmacien de 1re classe à la Grande Armée. Détaché à l'hôpital de Colmar le 1er juin 1806, était pharmacien de 1re classe à la Grande Armée du 3e Corps, 2e Division à Varsovie (état Bruloy le 25 avril 1807).

Alliot (Jacques-Marin), né le 27 août 1773 à Verneuil (Eure).

Entré au service en qualité de pharmacien de 3e classe le 12 Frimaire an III, sous-commission de l'Officier de Santé en chef de l'Armée du Nord, Division Intérieure, y est employé jusqu'au 27 Ventôse de la même année, ce qui joint une activité de trois mois et quinze jours.

Passé à l'Armée du Nord, Division Extérieure, sur ordre de l'Officier de Santé en chef de la Division de l'Intérieur, en date du 27 Ventôse an III. Confirmé dans le même grade et à la même armée par l'ordonnateur en chef Malin, sous l'autorisation du Ministre de la Guerre. Le 28 Ventôse est employé en cette qualité jusqu'au 14 Vendémiaire an VI, époque à laquelle il fut compris dans un licenciement ordonné par le Ministre de la Guerre, ce qui forme une activité de service à ladite armée de deux ans, six mois et dix-huit jours.

Rappelé au service en qualité de pharmacien de 3e classe pour l'Armée d'Angleterre par le Ministre de la Guerre, le 1er Ventôse an VI y est employé jusqu'au 15 Fructidor de la même année, ce qui forme une activité de service de six mois et quinze jours.

Nommé à l'Armée de Mayence le 15 Fructidor an VI, par le Ministre de la Guerre. Employé à ladite armée et à celle du Danube, d'Helvétie et du Rhin jusqu'au 20 Germinal an VIII, ce qui forme l'espace d'un an, sept mois et cinq jours.

De nouveau commissionné pour l'Armée du Rhin par l'ordonnateur en chef Mathieu Favien, le 20 Germinal an VIII y est employé jusqu'au 15 Floréal an IX, époque

du licenciement de ladite armée, ce qui forme l'espace d'un an et vingt-cinq jours.

Total des années de service aux différentes armées ci-dessus nommées : six ans dix-huit jours.

Rappelé au service en qualité de pharmacien de 3e classe pour l'Armée d'Angleterre par le Ministre de la Guerre, le 1er Ventôse an VI, y est employé jusqu'au 15 Fructidor de la même année, ce qui forme une activité de service de six mois et quinze jours.

Nommé à l'Armée de Mayence le 15 Fructidor an VI par le Ministre de la Guerre. Employé à ladite armée et à celles du Danube, d'Helvétie et du Rhin jusqu'au 20 Germinal an VIII, ce qui forme l'espace d'un an, 7 mois et 5 jours.

De nouveau commissionné pour l'Armée du Rhin par l'ordonnateur en chef Mathieu Favier, le 20 Germinal an VIII et y employé jusqu'au 15 Floréal an IX, époque du licenciement de ladite armée, ce qui forme l'espace d'un an et vingt-cinq jours.

Total des années de service aux différentes armées ci-dessus nommées : six ans dix-huit jours.

Pharmacien de 2e classe le 1er Prairial an IX.

Réformé le 5 Vendémiaire an X.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Saint-Domingue le 9 Brumaire an X.

Arrivé le 6 Pluviôse an X.

Congédié pour invalidité le 17 Germinal an XI.

Décédé en mer revenant de Saint-Domingue.

Arnette (Jean-Pierre), né le 27 novembre 1772 à Nomény (Meurthe)

Pharmacien S.A. aux hôpitaux de l'Armée de la Moselle 15 août 1792.

Licencié le 12 Floréal an VII.

Maintenu au service par réquisition depuis le 12 Floréal an VII.

Conservé à l'Armée du *Rhin* le 22 Ventôse an VIII.

Réformé le 14 Floréal an IX.

Pharmacien S. A. à l'Armée de *Saint-Domingue* du 2 Nivôse an XI au 22 janvier 1807.

Pharmacien aide-major à l'Armée de *Dalmatie* le 22 janvier 1807.

Passé à l'Armée d'Italie et de l'Illyrie le 12 avril 1808.

Licencié le 1er mars 1811.

Nommé au Corps de l'Elbe le 26 avril 1811.

Nomination annulée le 31 juillet 1811.

Nommé à l'hôpital de Munster le 25 juillet 1811.

Nommé à la 17e Division le 13 octobre 1811.

Mort à Torgan le 21 décembre 1813.

Asselin (François--Elie-Denis), né le 8 octobre 1771 à Fontenay (Seine-Inférieure).

Sous-aide à l'Armée de la Moselle le 7 Prairial an II, passe ensuite à l'Armée du Nord, le 2 Messidor an II.

Licencié le 30 Thermidor an III.

Reprendra plus tard du service sur la frégate « La Revanche » (17 Germinal an IV).

Augrand (Jean-Baptiste), né à Joinville (Haute-Marne).

Pharmacien élève à l'Armée de la *Moselle*, février 1793.

Pharmacien de 3e classe à Algesheim le 2 Ventôse an III.

Pharmacien à l'Armée du *Rhin-Moselle* le 6 Pluviôse an IV.

Licencié le 18 Pluviôse an IV.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Danube* le 7 Germinal an VII.

Etait à l'Armée du *Danube*, ambulance de réserve, en Vendémiaire an VIII.

A Zurich, en Brumaire an VIII.

Confirmé pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* le 22 Ventôse an VIII.

Licencié le 24 Ventôse an IX.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Batavie, 12 Vendémiaire an XII.

Pharmacien de 2e classe le 7 Ventôse an XII (camp d'Utrech).

Employé à l'Armée de *Dalmatie*.

Décédé le 4 novembre 1806, à Raguse.

Avet (Nicolas-Marin l'Aîné), né à Varennes (Meuse).

Etait pharmacien de 3e classe à l'Armée du Rhin.
A l'ambulance de Kleinbocquenein 1er Ventôse an III.

Avet (Vincent-Marin), né à Mont-Blainville (Meuse).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Rhin-et-Moselle 29 Fructidor an III.
Confirmé le 16 Pluviôse an IV (Armée du Rhin).

Bacoffe (Jean-Baptiste), né à Besançon (Doubs).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Danube* le 12 Messidor an VII.
A la 5e Division à Strasbourg, le 1er Fructidor an VII.
A l'Armée du *Rhin* le 1er Vendémiaire an VIII.
A la 1re Division du *Val-de-Grâce* le 15 Thermidor an VIII.
Réformé le 21 Frimaire an X.

Badolier (Jean-Baptiste-Victor), né à Chartres (Eure-et-Loir).
Pharmacien élève à l'Armée du *Rhin* à Wissembourg le 8 Germinal an II.
Pharmacien de 3e classe le 1er Ventôse an III.
Pharmacien de 2e classe le 29 Fructidor an III à l'Armée de *Rhin-Moselle*.
Confirmé pharmacien de 2e classe à l'Armée du *Rhin* le 16 Pluviôse an IV ; à Colmar le 3 Messidor an V.
Réformé le 4 Fructidor an V.

Baenen. — Pharmacien de 3e classe.
Armée du Nord 25 Nivôse an III.

Bafrei (Jean). — Pharmacien. — Mort à l'Armée du Rhin (état Malapert), 8 Germinal an II.

Baganette (Jean-Baptiste). — Pharmacien élève à l'Armée du *Rhin* à Bonheim (état Malapert) 8 Germinal an II.

Baget (Thomas). — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin*, Strasbourg, 19 Vendémiaire an III.
Nommé à l'Armée du *Danube* le 22 Messidor an VII.
A l'Armée du *Rhin* le 1er Vendémiaire an VIII.

Licencié (mesure général) le 22 Ventôse an VIII.

Baguet. — Etait pharmacien à l'hôpital de Luxembourg, Armée du *Rhin*, en l'an IV. — Licencié.

Baille (Adrien-Marie), né à Rieux (Haute-Garonne).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée de *Rhin-Moselle*, à Haguenau, 7 Messidor an V.

Baillet (Claude). — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin*, Strasbourg, le 1er Thermidor an II.
A Aldorff 21 Prairial an III.
Licencié (surabondance) le 4 Fructidor an V.

Bailly (Joseph-François. — Armée du *Rhin*. — *Ossédat*, p. 189.

Ballin (Aubin-Hilaire). — Pharmacien sous-aide à l'Armée d'*Helvétie*, le 16 Pluviôse an VII.
A l'hôpital de Lille le 17 Pluviôse an VIII.
A l'hôpital militaire de Paris le 24 Pluviôse an IX.
Pharmacien de 2e classe aux hôpitaux des 16e et 24e Divisions militaires, le 14 Pluviôse an XII.
Passé à la Grande Armée le 15 juillet 1806.
Pharmacien major le 24 juin 1807.
Aux établissements hospitaliers de la 16e Division le 1er octobre 1808.
Démissionnaire le 2 novembre 1810.
Pharmacien major à la Grande Armée le 15 avril 1813.
Nomination annulée et remplacée le 25 août 1813.

Baratte (Félix). — Pharmacien aide-major.
Etait à l'Armée du Rhin, à Benheim, le 8 Germinal an II.

Barbe (Ursin-Gabriel), né à Conches (Eure).
A l'Armée du *Rhin*, à Strasbourg, le 1er Ventôse an III.
A la 5e Division.
A l'armée d'*Angleterre* le 1er Ventôse an VI.

Barbes (Vital). — Ancien pharmacien de 3e classe de

l'Armée des Pyrénées-Orientales, est affecté comme 3e classe à l'aile droite de l'Armée du Danube, le 12 Floréal an VII. Passe ensuite à l'armée de réserve, à l'hôpital d'instruction de Lille, etc...

BARBOT. — (Voir MORILLON).

BARDIN (Gaspard). — Pharmacien de 2e classe.
Etait à l'Armée d'Helvétie en l'an X.

BARREY (Claude-Antoine). — Pharmacien de 3e classe. 6e Division, Besançon, N° 2, en Vendémiaire an III.
A l'Armée du *Danube* du 9 Germinal au 12 Messidor an VII.
Licencié en l'an VIII.

BARREY Antoine
« Vu l'énorme quantité de malades évacués de l'armée sur les hôpitaux de cette place, qui a forcé de placer les défenseurs de la République sous des tentes, dans les manèges, dans les corridors ; vu la nécessité d'augmenter les élèves en pharmacie pour subvenir au service ; vu encore le certificat de Civisme d'un an de pratique du dit Claude-Antoine BARREY :
« A compter de ce jour il servira en qualité d'élève à l'hôpital de légalité de cette place sous les ordres du citoyen Lieutour, apothicaire chef ; le citoyen Lenôtre, Commissaire des Guerres, chargé du service, l'installera et le fera connaître : la présente réquisition vaudra tout le temps nécessaire.
A Besançon, le 14 Thermidor, IIe République.
Le Commissaire ordonnateur de la 6e Division :
Signé : Lyautey ».

BARTH (Jacques), né à Sarreguemines (Moselle).
Pharmacien élève proposé à l'Armée de la *Moselle*, hôpital de Sarreguemines, 27 Floréal an II.
Pharmacien de 2e classe le 1er Nivôse an III.
Réformé le 4 Fructidor an V.

BARDIER (Toussaint), né à Verdun.

Pharmacien S. A. à l'Armée de la *Moselle* le 27 Floréal an II.

Pharmacien de 2e classe à Govenmacher, hôpital ambulant, le 20 Brumaire an IV.

Pharmacien de 1re classe le 16 Pluviôse an IV.

A l'Armée du *Rhin*.

Licencié le 15 Thermidor an V.

Bartholdi (Gilles-Engelbert), né à Colmar.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* le 21 Prairial an III.

Licencié le 10 Nivôse an IV.

Bassigny (Nicolas), né à Sarreguemines (Moselle).

Pharmacien S.A. à l'Armée du *Rhin* le 3 Germinal an II.

Pharmacien de 2e classe le 28 Ventôse an III.

Bacquet (Pierre).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 19 Vendémiaire an IV.

Baude (Pierre-François), né à Calais.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 20 Thermidor an II.

Pharmacien de 2e classe provisoire, à Tournay le 25 Fructidor an III.

A l'Armée du *Nord*, en Belgique, en Vendémiaire an IV.

A la Haye en Vendémiaire an IV.

Réformé le 13 Pluviôse an V.

Baudon (Mathieu).

Pharmacien de 2e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse le 6 Pluviôse an IV.

Baudry (Jean-Claude), né à Chauny.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 9 Floréal an III.

A Châlons, en Floréal an II.

A Ostende le 25 Fructidor an III.

A La Haye le 10 Vendémiaire an IV.

A Œilvorde le 20 Ventôse an V.

Réformé le 13 Prairial an V.

Baumgarten (Jean-Geoffroy), né à Longsathze.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* (à Munster) le 26 Ventôse an III.
Licencié le 1er Vendémiaire an IV.

Bauvais (Guillaume-Henry) ci-devant Prince.
Pharmacien élève.
Etait à l'Armée de la *Moselle*, à Saint-Avold, le 27 Floréal an II.

Beaudon (Guillaume).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* en l'an II.

Beaudoux (Pierre-Joseph-Ghislain)., né à Fontaine-Lévêque (Jemmapes).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 17 Vendémiaire an III.

Beaujardet (Antoine-Hyacinthe).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Danube*, aile gauche, le 12 Messidor an VIII (30 juin 1799).
A l'Armée du *Rhin* le 1er Vendémiaire an VIII (23 septembre 1799), à Haguenau.

Beaulac (Louis ou Jean-Marie), né à Aire (Landes).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin*, en l'an VII.
Licencié le 4 Germinal an IX.

Beaulieu (Jean-François), né le 15 mai 1778 à Calais (P.-de-C.)
Requis pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 22 septembre 1794.
Pharmacien de 3e classe titulaire le 5 mars 1796.
A l'hôpital militaire de Lille le 30 septembre 1814.
A l'hôpital militaire de Mayence le 13 avril 1810.
Démissionnaire le 13 avril 1810.
Pharmacien S. A. à l'Armée des Pyrénées-Orientales le 27 janvier 1823.
Au 2e Corps de ladite armée le 24 février 1823.

Décédé à Perpignan le 18 mars 1824.

Beaupré. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée de *Sambre-et-Meuse* le 4 Prairial an IV.

Beaupré (Louis-André), né à Honfleur.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* (à Amiens) le 2 Thermidor an II.
A Laon, le 9 Frimaire an III.
A Reims le 25 Floréal an III.

Becquet (Hervé-Laurent ou Constant), né le 10 août 1776 à Avranches (Manche).
Pharmacien de 3e classe.
Etait à l'Armée du *Nord*, hôpital de Coblentz, le 11 Thermidor an II.
Etait à Luxembourg, 25e Division, le 1er Messidor an V.
A l'Armée de *Mayence* le 21 Prairial an VI.
Confirmé à l'hôpital de Luxembourg le 1er Fructidor an VI.
A l'hôpital de Mayence le 19 Prairial an IX.

Beaussier (Claude-Narcisse), né le 9 février 1772 à Vibray (Sarthe).
Pharmacien de 3e classe, 1re Division (hôpital de Rambouillet) le 9 Messidor an II.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* le 28 Ventôse an III.
Réformé (surabondance) le 4 Fructidor an V.

Bécheret (Jean-Baptiste) ou Bescheret.
Pharmacien de 1re classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse (hôpital militaire de Sedan) le 9 Frimaire an III, en remplacement de Varroquier, licencié le 8 Frimaire an VI.

Béchet (Julien).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Danube* le 22 Messidor an VII.
A Berne en Brumaire an VIII.
A l'Armée du *Rhin en Helvétie* en Ventôse an VIII.
A l'armée de réserve en Prairial an VIII.

En Italie.
Licencié le 4 Floréal an IX.

Begin (Jean-Baptiste-Elisabeth) né le 4 décembre 1780 à Metz (Moselle).
Pharmacien surnuméraire 3e Division à Metz le 14 Floréal an II.
Pharmacien de 3e classe le 1er Ventôse an III.
Confirmé à l'Armée du *Rhin* le 16 Pluviôse an IV.

Béju. — Pharmacien de 1re classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse en l'an IV.

Béguin (Louis-François-Joseph), né le 31 janvier 1764 à Avesnes (Nord).
Pharmacien élève à l'hôpital ambulant de Meaux le 11 septembre 1792.
Pharmacien S.A. aux hôpitaux ambulants de l'Armée de *Belgique* le 31 décembre 1792.
Pharmacien aide-major à l'hôpital militaire d'Aire le 13 juillet 1793.
Pharmacien de 3e classe, audit hôpital, le 10 Nivôse an V.
Pharmacien de 2e classe, hôpital militaire de Dunkerque, le 15 Messidor an V.
Pharmacien de 1re classe, hôpital militaire de Douai, le 14 Germinal an IX.
Réformé le 15 Floréal an IX.
Pharmacien de 2e classe aux hôpitaux des 16e et 24e Divisions militaires, le 23 Floréal an XI
Passé à l'hôpital militaire de Bergues le 9 Frimaire an XII.
A l'hôpital militaire de Dunkerque le 9 Pluviôse an XII.
Mis à la retraite le 21 juin 1811 (retraite de 624 francs, par décret du 24 août 1811).

Bejot, né à Senlis.
Pharmacien élève à l'hôpital sédentaire d'Epernay le 15 septembre 1792.
Pharmacien élève à l'Armée de *Belgique*, à Bruxelles, le 10 décembre 1792.

Pharmacien requis à la 1re Division, à Soissons, le 3 Ventôse en II.

Pharmacien de 3e classe commissionné, à Soissons, le 12 Prairial an II.

A Senlis le 12 Thermidor an II.

A Ypres le 23 Thermidor an II.

A Liévain, le 25 Nivôse an III.

Licencié le 17 Brumaire an IV.

Béliard (Joseph-Alexis), né à Paris le 31 août 1795.

Pharmacien S. A. à la 17e Division militaire, le 4 juillet 1813.

Aux hôpitaux de la 24e Division le 21 janvier 1814.

Licencié le 1er juin 1814.

Employé à Utrech.

Se rendit à *Anvers*, a fait le service durant le siège.

Bellard (Louis), né à Amiens.

Pharmacien surnuméraire à l'Armée du *Nord* le 25 Vendémiaire an III.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 9 Frimaire an III.

Réformé le 13 Ventôse an V.

Benoist (François-Julien), né le 27 janvier 1780 aux Loges (Manche).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* le 15 Prairial an VIII.

Licencié le 14 Floréal an IX.

Benoist (Charles-René).

Pharmacien S. A. à la 15e Division, à Péronne, en novembre 1793.

Pharmacien de 1re classe le 25 Vendémiaire an III (à Nesle).

A l'hôpital de Ham le 30 Messidor an III.

A Montdidier le 30 Messidor an III.

A l'hôpital de Cologne le 23 Prairial an V.

Etait à l'Armée de *Mayence* en Floréal an VI.

Benoist (René-Joseph).

Pharmacien de 2e classe à l'Armée du *Rhin*.

Réformé le 14 Prairial an IX.

Benoit. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* (Extérieur).

Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III.

Béquet (Hervé).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de *Sambre-et-Meuse* en l'an V.

Etait à Luxembourg le 30 Thermidor an V.

Béquet (J.)

Pharmacien de 3e classe.

Etait à l'Armée du *Nord*, Division de l'Intérieur le 29 Ventôse an III.

A Gournay, en Frimaire an III.

Berger, né à Saint-Denis (Seine).

Pharmacien de 3e classe.

A l'Armée du *Nord* en l'an III.

Bernard (Charles).

Pharmacien de 3e classe.

Etait à l'Armée de la *Moselle*, à Metz, le 1er Thermidor an III.

Bernadon (Louis), né à Avesnes (Nord).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 10 juin 1793.

Pharmacien de 2e classe à Maubeuge le 23 Thermidor an II.

Réformé le 5 Brumaire an VI.

Bernier (Noël-Louis-Paul), né à Sées (Orne).

Pharmacien élève à l'Armée du *Nord* à Premy le 6 juillet 1793.

Pharmacien de 3e classe, à Meaux, le 30 Thermidor an II.

Pharmacien de 3e classe à l'Intendance, à Montbrison, le 7 Vendémiaire an IV.

Beroo. — Pharmacien de 2e classe à l'Armée du *Nord*, à Calais, le 25 Floréal an III.

Berry (François).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin*, à Kœnigsfelden, le 10 Fructidor an II.

Requis à l'Armée de la *Moselle*, hôpital ambulant, le 8 Brumaire an IV.

Confirmé à l'Armée du Rhin le 16 Pluviôse an V.

A Molsheim le 7 Messidor an V.

Licencié (surabondance) le 15 Thermidor an V.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Danube* le 23 Brumaire an VII, à Aran.

Pharmacien de 3e classe à l'aile droite le 12 Messidor an VII.

A l'Armée du *Rhin-et-Helvétie* le 4 Ventôse an VIII.

A la 5e Division, hôpital « La Marguerite », à Strasbourg, le 1er Prairial an IX.

Réformé le 5 Vendémiaire an X.

Bertheuil (Pierre).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* en l'an IV.

Pharmacien surnuméraire, il était à la 3e division, à Metz, le 14 Floréal an II.

Pharmacien élève à l'Armée de la *Moselle* le 1er Fructidor an II.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de la *Moselle*, hôpital du Midi, le 8 Brumaire an IV.

Berthollet (François-Marie), né le 22 novembre 1779 à Collonges (Mont-Blanc).

Employé par réquisition à l'Armée d'*Helvétie* du 1er Ventôse an VI au 1er Floréal suivant.

Pharmacien de 3e classe à l'armée de *réserve* le 8 Germinal an VIII.

Licencié le 14 Prairial an IX.

Remis en activité comme médecin attaché à l'Armée de *Naples* le 15 juin 1806.

Médecin ordinaire à la 30e Division le 4 juillet 1811.

Médecin ordinaire au Corps d'observation de l'*Italie Méridionale* le 16 août 1811.

Nommé à la Division formée à Vérone le 11 octobre 1812.

A la Grande Armée.

Licencié le 1er septembre 1814.

Nommé au 4e Corps de l'Armée du Nord le 11 avril 1815.
Licencié en août 1815.
Décoré de l'Ordre de la Réunion le 5 octobre 1813.

Bertinot (Antoine-Louis).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Rhin.
Licencié le 13 Brumaire an VIII.

Bery (François).
Pharmacien de 3e classe.,
Etait à l'Armée d'*Helvétie* le 23 Germinal an VII.
A été licencié, puis requis de nouveau.
Pharmacien de 3e classe, commissionné à la 4e Division, hôpital de Nancy.
Présent à ..... le 8 Pluviôse an VII.

Besard. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord*.
Démissionnaire le 25 Brumaire an V.

Besse (Ferdinand-Athanase), né à Pommereuil.
Pharmacien aide-major à l'Armée du *Nord*, hôpital de Péronne, le 26 septembre 1793.
Pharmacien de 2e classe, armée de réserve, le 10 Floréal an II.
A l'Armée du *Nord*, hôpital de Montdidier, le 7 Thermidor an II.
Licencié le 8 Floréal an IV.

Besson (Joseph).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin et d'Helvétie*, en Ventôse an VIII.
Licencié le 4 Brumaire an IX.

Besu (François).
Pharmacien de 1re classe à l'Armée du *Rhin* en l'an VIII.

Bétencourt (Jacques-Aîné), né à Arras (P.-de-C.)
Pharmacien de 1re classe à l'Armée du *Nord*, à Boulogne-sur-Mer, le 23 Thermidor an II.
Etait à l'hôpital de Boulogne en l'an IV.

Beuchey. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse le 9 Pluviôse an III.

Beudon (Abraham).
Pharmacien de 3e classe à la suite des hôpitaux ambulants.
Armée des *Ardennes*, le 5 Prairial an II.
Etait à l'Armée de Sambre-et-Meuse (ambulance du Quartier général) le 30 Messidor an V.

Beudon (Jean).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée d'*Helvétie*, le 4 Ventôse an VIII.

Beudon (Mathieu-Abraham), né à Rouen.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse, hôpital de Sedan, le 26 Nivôse an III.
Etat à Trèves en l'an V.
Réformé le 4 Fructidor an VI (sur sa demande).

Bézu (dit Théophile).
Etat de paiement de 300 livres, du 25 Thermidor an II. Ancien pharmacien de 3e classe, hôpital militaire de Bourgueil. Alors à Paris, il reçoit ses appointements du 1er Floréal au 9 Prairial, jour de l'expédition de sa lettre de service pour l'Armée des Ardennes. (1)

Bezuquet (Hector), né le 20 octobre 1794 à Paris.
Pharmacien S. A. à la 11e Division le 18 février 1813.
Licencié le 1er juin 1814.
Pharmacien S. A. aux hôpitaux ambulants de l'Armée du *Nord* le 12 juin 1815.

Bigneur (Philibert), né à Chalon-sur-Saône (Saône).
Pharmacien aide-major à l'hôpital de Chartres le 26 juillet 1793.
Démissionnaire le 21 septembre 1793.
Pharmacie aide à l'Armée de Péronne en Vendémiaire an II.

(1) A.N. F. 15 9 F° 51 2°.

Pharmacien de 1re classe le 10 Floréal an II (armée de réserdve).

Pharmacien de 1re classe à l'armée du *Nord* le 18 Thermidor an II.

Pharmacien de 1re classe à l'armée de l'intérieur, à Péronne, le 30 Thermidor an II.

A l'Armée du Nord, à Meaux, le 29 Frimaire an III.

Employé au dépôt de médicaments à Liége.

Réformé, sur sa demande, le 23 Germinal an IV.

Bijon. — Pharmacien de 1re classe à l'Armée du *Nord*, à Arras, le 1er Messidor an II.

A l'Armée du Rhin, le 17 Vendémiaire an III.

Billot (François), né à Rambervillers (Vosges).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin*.

A Strasbourg le 1er Thermidor an II.

A Wissembourg le 21 Prairial an III.

Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Port-Brieux le 5 Ventôse an VII.

Pharmacien à l'Armée du *Rhin* le 1er mars 1793.

A exercé la pharmacie au service des prisonniers français dans les hôpitaux de *Wesel*, en Westphalie, où il s'était trouvé comme otage de la dette contractée par les français à Mayence.

Nommé en l'an IV par le Comité de Salut Public pour le service de la Marine en port de Brest.

Tombé au pouvoir des anglais le 24 octobre 1796.

Aide-pharmacien à Kinsrale, en Irlande, à l'hôpital des prisonniers français. Pharmacien chef du même hôpital à Norman-cross en Angleterre.

Licencié à son retour de prison lors de la paix continentale.

Bittot. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* en l'an III.

A Wissembourg le 28 Ventôse an III.

Bizot (Denis).

Pharmacien de 2e classe à l'Armée du *Nord*, à Fontainebleau, le 30 Messidor an II.

Confirmé pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord, le 19 Vendémiaire an IV.

Blaise (Dominique).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée de la Moselle, à Nancy, le 8 Brumaire an IV.
Confirmé à l'Armée du Rhin le 16 Pluviôse an IV.

Blanchard (Edouard).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin-et-Moselle* le 29 Fructidor an III.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* en l'an V.

Blanchard (Joseph-Henri).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Rhin* en l'an VIII.

Blaynier (Pierre), né le 5 avril 1795 à Douzillac (Dordogne).
Pharmacien sous-aide à la Grande Armée le 7 octobre 1813.
Licencié le 1er juin 1814.
Pharmacien sous-aide aux hôpitaux ambulants de l'Armée du *Nord* le 12 juin 1815.
Licencié le 16 août 1815.

Bondeau (Charles), né à Angoulême (Charente).
Pharmacien élève à l'Armée du *Nord* le 6 juillet 1793.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 1er Messidor an II.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord*.
A l'hôpital de Thionville le 17 Thermidor an II.
(Fait prisonnier à Aix-la-Chapelle).
A l'Armée du *Nord*, à St-Quentin, le 9 Frimaire an III.
A Fervacques le 23 Nivôse an III.
Licencié le 7 Brumaire an IV.

Bock (Frédéric-Christophe).
Pharmacien de 1re classe à l'Armée du *Rhin* le 1er Ventôse an III.
A Strasbourg (Fraternité) le 29 Fructidor an III.

Bodin (Claude-Hippolyte).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 14 Frimaire an III (4 novembre 1794).

Bohet (Hubert).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord*.
Hôpital du Mont-La Liberté le 30 Messidor an II.
A l'Armée de Sambre-et-Meuse le 14 Thermidor an II.

Boissard (Antoine).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord*.
Licencié le 8 Floréal an IV.

Boitet (Pierre-Antoine), né à Montagne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
Pharmacien de 3e classe de la 1re Division (hôpital de Beauvais) le 12 Thermidor an II.

Boivin (Pierre-Victor), né à Soissons (Aisne).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 29 Ventôse an III.
Licencié le 30 Fructidor an III.

Boizard (Gabriel).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* le 17 Vendémiaire an IIII.
Réformé le 13 Ventôse an V.
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Saint-Amand le 1er Messidor an VII.
A la 16e Division militaire.

Bol (Jean-Jacques), né à Thune (Pays de Liége).
Elève pharmacien à l'hôpital de Lille en 1777.
Pharmacien de 1re classe à l'Armée du *Nord*, à Anvers, le 23 Thermidor an II.
A Leyde le 26 Ventôse an V.
Pharmacien de 1re classe à l'Armée de Batavie.
Licencié le 7 Germinal an VII.

Bourbier (Pierre-Louis). — (Voir Logeais).

Bultot (François).

D'Avesnes ; au 4 Fructidor an IV, il est âgé de 35 ans, a 15 ans de services et est affecté comme pharmacien de 2e classe à l'Armée du *Nord*, hôpital de Valenciennes. (1)

Cabanes (Louis).

Pharmacien de 1re classe à l'Armée du *Nord* (extérieur).

Licencié le 15 Fructidor an III.

Carré. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* (Division intérieure).

Licencié le 15 Fructidor an III. (2)

Castel. — Pharmacien de 2e classe nommé à l'Armée de *Sambre-et-Meuse*, peut rester chez la veuve Dupont, rue du Petit-Lion, Saint-Germain. Il sera remplacé.

Caventou (Pierre-Vincent), le père du célèbre chimiste (3)

Un Caventou est élève au camp, sous Meaux, le 6 septembre 1792 (4), venant de chez Boudet, rue du Four à Paris. C'est sans doute lui qui est élève à l'Armée du Nord, à Saint-Omer, en juillet 1793. (5)

Charlet (Etienne). — A l'Armée du *Nord*. (6)

Chaumont. — Pharmacien chargé du Magasin des médicaments, à Augsbourg, au 30 Thermidor an VIII (Armée du Rhin). (7)

Chelle. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du *Nord* (Division extérieure).

---

(1) Val de-Grâce, carton 25.
(2) Voir A.N. A.F. 2, 284.
(3) Voir Balland p. 276.
(4) Val-de-Grâce, carton 27.
(5) Val-de-Grâce, carton 26.
(6) Ossédat p. 204.
(7) C. 22 (4), Val de-Grâce.

Licencié le 7 Brumaire an IV. (1)

Christin. — Pharmacien de 3e classe, à l'Armée de Sambre-et-Meuse.
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (2).

Collignon. — Apothicaire aide-major, à l'hôpital sédentaire de Verdun, Armée du Centre (février 1793). (3)

Cosau. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Libéré le 7 Brumaire an IV. (4)

Coulon. — Pharmacien à Roye au 2 Floréal an III. (5)

Coupart. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Licencié le 7 Brumaire an IV. (6)

Cousin (Maximilien), de Landrecy.
Au 4 Fructidor an IV, il est pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord (Division extérieure). Il est âgé de 44 ans, a 19 ans de service et est 1re classe depuis 2 ans.

Crépin. — Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Rhin.
Libéré le 2 Floréal an III. (7)

Dallée (Théodore-Christophe).
Pharmacien de 2e classe à l'Armée du Nord (intérieur).
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (8)

(1) A.N. A.F. II 284.
(2) A.N. A.F. II 284.
(3) Archives du Val, carton 8.
(4) A.N. A.F. II 284.
(5) A.N. A.F. II 284.
(6) A.N. A.F. II 284.
(7) A.N. A.F. II 284.
(8) A.N. A.F. II 284.

Damart (Maximilien-François). (1)
Il était élève à l'hôpital de St-Omer en juillet 1793. (2)

Dammeville. — Pharmacien de 1re classe à l'hôpital de la Félicité, à Bruxelles, Armée du Nord, avant le 12 Messidor an III.

Dauby (Guillaume).
A l'Armée de Sambre-et-Meuse. (3)

Daumesnil. — (Voir Jacout).

Davoine (Constant).
A l'Armée de la Moselle et Sambre-et-Meuse, etc... (4)

De Lacroix (Noël-Charles).
A l'Armée du Danube. (5)

De la Dreux (Jacques-Adrien).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (6)

Delaplanche (Joseph-Alexandre).
Au 4 Fructidor an IV, il est pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord, au magasin des drogues d'Amiens, Né à Paris, il a alors 40 ans et quatre ans de service. (7)

Demarquet (Jean-Baptiste).
Nommé pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord, il reçoit 87 francs 15 sols, pour frais de route de Saint-

---

(1) Voir Balland p. 286.
(2) Val-de-Grâce, carton 26.
(3) Ossédat p. 210.
(4) Ossédat p. 209.
(5) Ossédat p. 210.
(6) A.N. A.F. II 284.
(7) Val-de-Grâce, carton 25.

Maixent à Franciade (23 Thermidor an II). (1)

Il est licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (2)

Derone (Charles-Théodore).

En juillet 1793, deux frères Derone sont affectés à l'hôpital Saint-Jean à Cambrai. (3)

Au 4 Fructidor an IV, il est pharmacien de 1re classe à Cambrai. Né à Cambrai, il a 53 ans et sert depuis vingt-cinq ans à l'hôpital militaire de cette ville.

Desjardins. — Apothicaire à l'hôpital de Philippeville (Armée du Nord-Belgique) en mai 1793. (4)

Desmarest (Dominique-Adam). (55

« Au Ministère de la Guerre.

Dominique-Adam Desmarest, natif de Pont-l'Evêque, pharmacien de 1re classe, ci-devant à l'Armée du Nord, à présent à l'Armée de Sambre-et-Meuse, à Bruxelles.

Expose qu'avant la Révolution il était chargé en chef, comme pharmacien, de l'hôpital de Bicêtre à Paris ; qu'au mois de mars 1793 il fut désigné par le Ministre de la Guerre pour être employé aux armées en qualité de pharmacien de première classe.

Lorsque l'armée française pénétra dans la Hollande, il était chargé de l'hôpital de Vilvorde, près de Bruxelles, où il y avait pour lors quinze cents malades. L'altération de sa santé le détermina à solliciter l'hôpital de Rotterdam, ce qui lui fut accordé.

Lors du traité de paix et d'alliance avec la Hollande, le pharmacien en chef de l'Armée du Nord lui manda qu'il était question de ne conserver à l'armée française, qui passait à la solde de la Hollande, que des Officiers de Santé qui joignaient à leur ancienneté la moralité et les talents et le priait en même temps de lui désigner ceux de ses collaborateurs qui étaient dans ce cas. L'exposant fut donc

(1) A N F 15,9 f° 51 2e.
(2) A.N. A.F. II 284.
(3) Val de-Grâce, carton 25.
(4) Val-de-Grâce, carton 26.
(5) Voir M. Bouvet (La pharmacie hospitalière à Paris de 1789 à 1815 p. 69.

un de ceux désignés et resta à la solde de la Hollande jusqu'au mois de Messidor dernier. Vers ce même temps, la misère extrême dans laquelle se trouvaient des camarades dans la Belgique, détermina les Offciers de Santé en chef à l'Armée du Nord à nous faire alterner avec ceux de la Belgique qui avaient été renvoyés de la Hollande dans la Belgique, au moment du traité d'alliance.

Depuis le moment de l'alternat, l'exposant a été chargé de l'hôpital d'Ostende jusqu'au mois de Germinal dernier, époque à laquelle il a été annoncé aux Officiers de Santé de la Belgique qu'ils ne faisaient plus partie de l'Armée du Nord, mais de celle de Sambre-et-Meuse.

Ce nouvel ordre frustre les espérances de ceux qui devaient reprendre leur poste en Hollande, comme il avait été statué au moment de l'alternat.

Pendant le peu de temps qu'il a été en Hollande, ne s'est occupé que des moyens de venir au secours d'un père, d'une mère avec trois sœurs, que les circonstances avaient mis dans le plus grand besoin, au moyen de la plus sévère économie ; il secourut également sa patrie en donnant deux louis en numéraire métallique.

Le changement d'armée et le défaut d'être payé de ses appointements depuis six mois; il ne se trouve pas seulement hors d'état de secourir sa malheureuse famille, mais il se trouve lui-même dans le plus grand besoin ; à ces causes il vous prie instamment, citoyen Ministre, de lui rendre une place (dont il faisait un si bon usage) qu'il avait ci-devant en Hollande et qu'il estime avoir méritée par ses longs services et par sa bonne conduite et où il aurait été placé sans ce nouvel ordre de choses ; déjà les citoyens Bouin, Bernard et Nesce, médecins, les citoyens Lodebert, pharmacien de 1re classe et deux de la 2e classe y sont déjà rentrés. J'attends d'autant plus cette faveur de votre justice, citoyen Ministre, que je suis un des pharmaciens à l'armée et que d'après la réforme qui vient de s'opérer il y a deux mois à l'Armée du Nord, j'ai été conservé dans mon grade de pharmacien de 1re classe, tandis que plusieurs autres sont descendus à la seconde.

Salut et respect.

Signé : DESMAREST
pharmacien de 1re classe ».

Agé de 30 ans.

Nè à Melain (Calvados).

Résidant rue Coquillière, Maison de la Loi n° 337, actuellement rue de l'Université, Maison de Rome.

Profession des parents : fermiers.

Employé : pharmacien. A été employé comme aide-major à l'Armée de l'Ouest et pendant huit mois à Rambouillet.

Muni de certificat de civisme.

A fourni les preuves de capacité exigées par la loi.

Fait à la Commission de Santé le deuxième jour des Sans-Culottes, an II.

Licencié le 14 Prairial an IX (3 juin 1801).

DOMAIN.

Pharmacien de 2e classe à l'Armée du Nord.

Libéré le 2 Floréal an III. (1)

DUFOSSÉ.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).

Licencié le 7 Brumaire an IV. (2)

DUPERRON (Janvier).

A l'Armée de Sambre-et-Meuse. (3)

DUPONCHEL.

Elève à l'hôpital de Tournai, Armée du Nord, au 26 novembre 1792. (4)

DUPRAY.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).

Libéré le 7 Brumaire an IV. (5)

---

(1) A.N. A.F. II 284.
(2) A.N. A.F. II 284.
(3) Ossédat p. 217.
(4) Val-de-Grâce, carton 25.
(5) A.N. A.F. II 284.

Ebert (Joseph-Ferdinand).
A l'Armée de Sambre-et-Meuse. (1)

Egrez (Célestin-Joseph).
Au 4 Fructidor an IV, il est à l'hôpital de St-Quentin, Armée du Nord, comme pharmacien de 1re classe.
Né au Cateau, il a alors 39 ans et trois ans de service

Facquez (Henri-Honoré-Nicolas).
Affecté à l'hôpital militaire d'Amiens, puis à l'Armée de Sambre-et-Meuse en 1796. (2)

Fauconnier (Pierre-Henri-Marin).
Pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord le 15 Germinal an III. (3)
A l'ambulance.
Alors qu'il est dans cette même armée (Division de l'extérieur) il est licencié le 7 Brumaire an IV. (4)

Faure. — (Voir Noyrit).

Fayt (Pierre).
Apothicaire non commissionné à l'hôpital de Maubeuge. le 26 novembre 1793.

Flament (Valéry).
A l'Armée du Nord. (5)

Fontaine.
Pharmacien de 2e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure) au 7 Brumaire an IV. (6)

Fourniol.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée de la Moselle.
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (7)

---

(1) Ossédat p. 218.
(2) Voir Biographie des hommes célèbres du département
(3) Archives administratives de la Guerre X R 25.
(4) A.N. A.F. II 284.
(5) Ossédat p. 220.
(6) A.N. A.F. II 284.
(7) A.N. A.F. II 284.

Fritsch.

Elève à l'hôpital militaire de Fort-Louis (Armée du Rhin) en janvier 1793. (1)

Gault (Jacques-Jean-Baptiste).

Pharmacien de 1re classe, ambulance à l'Armée du Rhin, le 18 Pluviôse an III.

Gardinville (Marie-Grégoire-Rémond).

Nommé pharmacien à l'Armée de Sambre-et-Meuse.

Ses frais de route de Paris à Liége s'élevaient à 133 livres 10 sols. Mandat du 1er Thermidor an II. (2)

Gasce.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse.

Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (3)

Gauthier. — Pharmacien.

Reçoit un mandat de 139 livres 10 sols, pour frais de voyage de Versailles à Liége (30 Thermidor an II). (4)

Etant à Paris, alors qu'il était pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord, il reçoit 946 livres 13 sols 4 deniers, pour appointements et indemnités (3 Fructidor an III). (5)

Genest. — (Voir Grenu).

Girant (Jacques).

Aide-major en chef à l'hôpital militaire de Thionville, au 25 Brumaire an II. Demande à y rester. (6)

Gosse.

Aide-major apothicaire à Soissons. Ci-dessous lettre que Parmentier lui envoie le 19 Brumaire an I. (7)

« Je suis fort aise, citoyen, d'avoir reçu directement

(1) Val de-Grâce, carton 8 (11).
(2) A.N. F. 15 9 F° 52 V°.
(3) A.N. F. II 284.
(4) A.N. F. 15 9 F° 52 V°.
(5) A.N. F. 15 II p. 627.
(6) Val-de-Grâce, carton 8.
(7) Archives du Val-de-Grâce, carton 22 (160).

de vos nouvelles et des preuves de votre souvenir obligeant. J'ai eu également beaucoup de plaisir de voir Madame votre Mère et de lui exprimer de vive voix mon opinion sur votre compte. Agrécz les compliments de ma sœur et ceux de Margueron.

Ne doutez jamais des sentiments de ma cordiale fraternité.

PARMENTIER. »

GOURDON (Louis-Joseph), d'Avesnes.

Au 4 Fructidor an IV, il est pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord, hôpital de Dunkerque. Agé de 39 ans, il a dix-neuf ans de service. (1)

GRENU (Victor).

Pharmacien de 3e classe à l'Armée de la Moselle le 6 Frimaire an III, en remplacement de Genest.

HEGO (Casimir-Joseph), de Valenciennes.

Au 4 Fructidor an IV, il est pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord, hôpital de Saint-Quentin. Il est âgé de 28 ans et quatre ans de service. (2)

JACOUT (Pierre-Louis).

Pharmacien de 3e classe, à l'Armée du Rhin, le 14 Frimaire an III, en remplacement de DAUMESNIL.

JACQUIN.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).

Libéré le 7 Brumaire an IV. (3)

JACQUOT (François).

A l'Armée de la Moselle, puis à l'Armée d'Helvétie. (4)

JALLET (Louis-Aimable), de Vieux-Pont.

---

(1) Val-de-Grâce, carton 25.
(2) Val de-Grâce, carton 25.
(3) A.N. A.F. II 284.
(4) Ossédat p. 226.

Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, hôpital d'Arras, comme pharmacien de 1re classe. Agé de 36 ans, il a cinq ans de service. (1)

KOLLWITZ.

Pharmacien chef à l'hôpital militaire de Portu-Louis ; à l'Armée du Rhin en janvier 1793. (2)

LA HAYE (de).

Elève à l'Armée du Nord, hôpital de Saint-Omer, en juillet 1793. (3)

LALLEMAND.

Pharmacien de 3e classe à l'hôpital militaire de Haguenau. En congé le 15 Thermidor an III. (4)

LANTENOIS.

Elève apothicaire à l'hôpital sédentaire de Verdun, Armée des Ardennes (février 1793). (5)

LAVERGNE.

Pharmacien de 1re classe, chargé provisoirement en chef de l'hospice des Conquérants d'Anvers.

Réquisition supprimée par Arrêté du Comité de Salut Public du 2 Thermidor an III. (6)

LECLERCQZ (Benoît).

Botaniste-apothicaire aide-major en 1761.

Pharmacien de 1re classe à l'Armée des Ardennes. (7)

Mort à la guerre.

LECONTE (Wast), de Saint-Maixent.

Au 4 Fructidor an IV, il est pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord, hôpital de Bergues.

Agé de 38 ans, il a dix-neuf ans de service.

(1) Val-de-Grâce, carton 25.
(2) Val-de-Grâce, carton 8. (11)
(3) Val de-Grâce, carton 26.
(4) A.N. A.F. II 284.
(5) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (11).
(6) A.N. A.F. II 284.
(7) Balland p. 121.

Il est pharmacien chef dans le même hôpital au 4 Thermidor an VI. (1)

Leconte, de Soissons.

Pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord (Division intérieure).

Réquisition supprimée le 6 Messidor an III. (2)

Legendre (Louis-Constantin).

Pharmacien de 2e classe à l'Armée du Rhin le 4 Nivôse an III.

Lemaistre (Jacques).

Il est pharmacien de 2e classe à l'Armée du Nord le 1er novembre 1792. Pharmacien de 1re classe le 1er Floréal an II. Passe ensuite à l'Armée d'Italie, etc... (3)

Lemaitre (Joseph).

A Saint-Omer, Armée du Nord en juillet 1793. (4)

Lenormand (Gabriel).

Au 24 Messidor an II, pharmacien à l'Armée de la Moselle. Mandat de paiement. (5)

Leroy (Nicolas), de Cambrai.

Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, hôpital de Maubeuge, comme pharmacien de 1re classe. Agé de 44 ans, il a quatre ans de service. (6)

Levalois (Robert-Nicolas), de Cambrai.

Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, hôpital de Béthune, comme pharmacien de 1re classe. Il a alors 34 ans et quatorze ans de service. (7)

Lorentz.

Pharmacien au Magasin central de médicaments de Strasbourg. (8)

---

(1) Val-de-Grâce, carton 26.
(2) Val de-Grâce, carton 13.
A.N. A.F. II 384.
(3) Val-de-Grâce, carton 27 (15).
(4) Val-de-Grâce, carton 26.
(5) A.N. F. 15 9 F° 46.
(6) Val de-Grâce, carton 25.
(7) Val-de-Grâce, carton 25.
(8) Val-de-Grâce, carton 22.

MAIRE (Jean).

Apothicaire de 2e classe à l'hôpital de Nancy, Armée de la Moselle, en Frimaire an VI. (1)

Major à l'Armée d'Espagne en 1813.

MANOURY.

Apothicaire à l'Armée de Belgique, hôpital de Philippeville en mai 1793.

MARGUERON (Antoine), frère du gendre de BAUMÉ, né à Tours le 12 juin 1771.

Commissionné le 1er juillet 1793 et chargé du service du Magasin de médicaments de Strasbourg le 15 Pluviôse an X. Il y fait des répétitions aux élèves sur la Botanique et d'Histoire naturelle médicale. Reçu Maître à Strasbourg en l'an X.

Il demande à Chaptal une place de professeur adjoint à l'Ecole supérieure de Pharmacie de Strasbourg. (2)

MASSON.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure). Licencié le 7 Brumaire an IV. (3)

MORICE (André).

Elève à l'Armée de la Moselle. (4)

MORILLON (François-Marie).

Nommé pharmacien de 2e classe à l'Armée du Rhin, en remplacement de BARBOT, le 14 Frimaire an III.

NOEL (Auguste-Joseph), de Lille.

Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, hôpital de Nord-Libre, comme pharmacien de 1re classe, il a 29 ans et douze ans de service.

NOYRIT (Jean-Baptiste-Gaspard).

Pharmacien de 3e classe à l'ambulance de l'Armée de

(1) Val de-Grâce, carton 28.
(2) A.N. F. 17 2325.
(3) A.N. A.F. II 284.
(4) Bulletin de la S.H.P.I. p. 169.

Sambre-et-Meuse le 6 Frimaire an III, en remplacement de Faure.

Oppermann (Jean-Geoffroy).

Passe deux ans dans les hôpitaux militaires avant le 5 Germinal, an VIII. Sous Malapert, apothicaire chef à l'Armée du Rhin. (1)

Pailhes.

Fait partie de la Commission de pharmaciens de 3e classe à l'Armée du Rhin en Floréal an VIII. (2)

Pelanne (Claude-Barthélemy).

Affecté à l'Armée du Nord.

Perinet (Jean), né à Bordeaux le 4 juillet 1766.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord du 15 avril 1792 au 1er novembre 1792. Passe ensuite à l'Armée de la Moselle, puis à l'Armée de Sambre-et-Meuse, enfin, au Val-de-Grâce.

Petit (Louis), de Soissons.

Au 4 Fructidor an IV, il est comme pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord, hôpital de Laon. Agé de 33 ans, il a alors quatre ans de service. (3)

Piat, de Paris.

Pharmacien de 1re classe à l'Armée du Nord (Division intérieure) il est licencié le 15 Fructidor an III, par le Comité de Salut Public. (4)

Picard.

Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division intérieure), licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (5)

---

(1) F. P. registre 24, 242.
(2) (A. N. F. 8, 162).
(3) Val-de-Grâce, carton 25.
(4) A.N. A.F. II, 284.
(5) A.N. A.F. II, 284

PICARD (Firmin).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse.
Licencié par arrêt du Comité de Salut Public du 15 Fructidor an III. (1)

POILPRE (Joseph), d'après le docteur DELAUNAY (Revue de la Société d'Histoire de la Pharmacie. - 101, p. 259.
« Les levées d'hommes nécessitées par les premières guerres de la Révolution avaient raflé une partie des aspirants, dont un certain nombre moururent aux armées ou en revinrent éclopés. Le 16 Ventôse an II, le conventionnel LEVASSEUR recommande à son collègue GARNIER, envoyé en mission dans la Sarthe, Joseph POILPRÉ qui a été blessé à l'*Armée du Nord*, bon républicain, très instruit dans son état. »

RAMONET (Louis), né à Bayen en mai 1793.
Il est apothicaire à Saint-Omer à l'Armée du Nord. (2)
Au 4 Fructidor an IV, il est dans cette armée au Magasin de drogues de Lille comme pharmacien de 1re classe. Il a alors 28 ans et quatre ans de service.

RENARD.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Intérieur).
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (3)

RICHARD.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Libéré le 7 Brumaire an IV. (4)

ROBERT.
Elève à l'hôpital de Metz en 1793. (5)

---

(1) A.N. A.F. II, 284.
(2) Val-de-Grâce, carton 26.
(3) A.N. A.F. II, 284.
(4) A.N. A.F. II. 284.
(5) Val-de-Grâce, carton 28.

Robert.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Libéré le 7 Brumaire an IV. (1)

Roguin (Alexandre).
A l'Armée du Nord. (2)

Rousseau (Jean-Louis) né à Besançon.
Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, à l'hôpital de la Fraternité, à Amiens, comme pharmacien de 1re classe. Agé de 30 ans il a alors quatre ans de service dans les hôpitaux.

Roussel (Joseph-Bernard-Marie), de Montreuil.
Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, à l'hôpital de Saint-Omer, comme pharmacien de 1re classe. Il a 32 ans et trois ans de service.

Rouyer (Jean-François), de Saint-Mihiel.
Au 4 Fructidor an IV, il est à l'Armée du Nord, à l'hôpital de Bouchain, comme pharmacien de 1re classe. Agé de 55 ans, il a cinq ans de service. (3)

Salles.
Pharmacien de 2e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Libéré le 7 Brumaire an IV. (4)

Saulnier.
Pharmacien de 2e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).
Libéré le 7 Brumaire an IV. (5)

---

(1) A.N. A.F. II, 284.
(2) Ossédat, p. 245.
(3) Val-de-Grâce, carton 25.
(4) A.N. A.F. II, 284.
(5) A.N. A.F. II, 284.

Sirijean.
Elève à l'hôpital sédentaire de Verdun, Armée du Centre en février 1793. (1)

Sucht.
Elève à l'hôpital ambulant de Tournai, Armée du Nord, au 26 novembre 1792. (2)

Thiéry.
Pharmacien de 3e classe à l'hôpital de Nancy, en Frimaire an VI. (3)

Thuisson.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée de Sambre-et-Meuse.
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (4)

Tingry (François).
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Rhin.
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (5)

Tireau (René).
Nommé le 29 Thermidor an II pharmacien de 1re classe à l'Armée de la Moselle, rentre au Mans où il mourut prématurément vers l'an XII. (6)

Treves.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (intérieur).
Licencié par le Comité de Salut Public le 15 Fructidor an III. (7)

Truffaut.
Pharmacien de 3e classe à l'Armée du Nord (Division extérieure).

---

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 8 (11).
(2) Val-de-Grâce, carton 25.
(3) Val de-Grâce, carton 25.
(4) A.N. A.F. II, 284.
(5) A.N. A.F. II, 284.
(6) Docteur Delaunay. Revue de la S.H.P., 101.
(7) A.N. A.F. II 284.

Libéré le 7 Brumaire an IV. (1)

VARROQUIER. — (Voir BÉCHERET).

VASSAL.
Apothicaire chef à l'hôpital de Nancy en Frimaire an VI. (2)

VAUTIER (Jean-Baptiste), de Lunéville, fils de pharmacien.
Venant de l'armée de réserve, passe à l'Armée du Nord, puis aux armées d'Italie et d'Orient.

VIVIEN.
Apothicaire à l'hôpital de Philippeville, à l'Armée du Nord, Belgique, en mai 1793. (3)

WALREND (Edouard).
Apothicaire non commissionné, à l'hôpital de Maubeuge, Armée du Nord, le 26 septembre 1793.

WINTER.
Apothicaire de 2e classe, à l'Armée de la Moselle. (4)
Voir lettre de BAYEN à GUÉRET et *Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie* - I, p. 168.

---

(1) A.N. A.F. II, 284.
(2) Val-de-Grâce, carton 28.
(3) Val de-Grâce, carton 26.
(4) A.N. A.F. II, 284.

V. — QUELQUES DOCUMENTS SUR L'EXECUTION DU SERVICE

Le Jardin Botanique de l'Hôpital militaire de Nancy

On sait l'importance qu'avaient les jardins botaniques des hôpitaux militaires pour le ravitaillement des pharmaciens de ces hôpitaux.

Notre confrère HARAND (1) vient encore de publier des documents fort importants sur l'origine de ces jardins et sur celui de Rennes, à l'époque qui nous intéresse ici.

Nous avons eu, nous aussi, la bonne fortune de trouver des renseignements très précis sur ce qu'était le jardin botanique de l'hôpital militaire de Nancy en 1791. (2)

Etabli sans doute sur les anciens glacis de la ville, il... « s'étend depuis la porte grillée d'entrée jusque vers le « bûcher en demi-cercle. Il est d'une longueur considéra- « ble sur une largeur modique. »

Rappelons aussi, d'après le « Journal de Gournay » (3), une loi du 13 Pluviôse an III (1er février 1795).

« Portant que les jardins des plantes qui sont dans les « communes de Montpellier et de Strasbourg, sont de la « dépendance et font partie des Ecoles de Santé établies « dans ces communes par la loi du 14 Frimaire dernier. »

Un intéressant document sur la réserve pharmaceutique de l'Armée du Rhin

Il s'agit des « *observations sur le service des hôpitaux ambulants de l'armée du Rhin* » (4), datées du 8 juin 1792.

« Le service est d'autant plus difficile qu'il est partagé dans le même local ; il serait à désirer que l'on statuât sur la réunion de l'hôpital de Strasbourg comme magasin

(1) Loc. cit. p. 53
(2) *Archives du Val-de-Grâce*, carton 28 (5).
(3) T. VI, an III.
(4) *Archives du Val-de-Grâce*, carton 8 (8).

et laboratoire attribué aux ambulances et fournissant aux hôpitaux sédentaires.

« Les employés, depuis l'élève jusqu'au garçon de pharmacie, se dégoûtent, et ces derniers ne prétendent devoir travailler qu'en raison de leurs gages plus modiques que ceux des servants à l'armée.

« Le papier réduit les appointements des élèves de l'hôpital militaire à 25 livres sur lesquels ils doivent prélever leur nourriture et leur entretien, ce qui les met au-dessous de l'infirmier qui, outre la nourriture, a 13 livres par mois.

« L'apothicaire en chef, en raison du dégoût, du découragement que donnent ces différences de traitement et la perte du papier, voit donc à chaque instant son service prêt à manquer, et ce n'a été qu'à force de promesses et d'encouragements qu'il a retenu au service un garçon de pharmacie qu'il est essentiel de mieux payer.

« L'apothicaire en chef n'a pu également, malgré les 30 livres attribuées à chaque infirmier de l'ambulance, conserver deux jours de suite les hommes dont il a besoin ou ils sont trop faibles et ils quittent où moins de fatigue et plus d'argent les appellent ailleurs, et son service peine par son défaut d'activité et de bras, (un pileur, en ville, gagne 40 livres en argent, et il n'est pas de ville en France où les assignats soient plus rejetés qu'à Strasbourg).

« Les fonctions d'un garçon de pharmacie demandent une certaine intelligence, beaucoup de zèle et de travail, le premier venu ne peut les remplir, il faut le former, et cet homme, une fois formé, devrait avoir une nourriture plus forte et des gages au-dessus du simple infirmier. Il n'est pas indifférent d'avoir tel ou tel homme surtout pour la pulvérisation ; de lui dans bien des cas, dépend la célérité du service ; il faut les payer en argent ou il n'y en aura pas un seul qui s'adonne à ce genre de travail.

« Il est aussi mainte occasion où le numéraire en argent devient indispensable. L'argent des plantes et autres dépenses, et Nancy ne fournissant rien pour la drogue, si Strasbourg cessait d'offrir des ressources, il faudrait en tirer de... et payer comptant en espèces sonnantes.

« Il est de la dernière nécessité de rétablir les hôpitaux sedentaires qui doivent recevoir les malades des ambulances et successivement l'un après l'autre, autrement, le ser-

vice de l'Armée et celui des hôpitaux — tous à rétablir au même moment — mettront dans l'embarras pour pouvoir subvenir tous à la fois à tant de besoins.

« On ne doit pas négliger de connaître au plus tôt et avant tout les ressources des différents endroits où étaient établis les hôpitaux supprimés et à rétablir, ce qui peut provenir des régiments, aussi, se tenir en garde contre les médicaments qu'ils se servaient cela ne doit se faire qu'en présence de l'apothicaire nommé aux établissements ou de l'apothicaire en chef du département.

« Les hôpitaux sédentaires établis derrière l'armée seront-ils autres que ceux qu'il est question de récréer ?

« En ce cas, s'ils sont autres que ceux à former à Neufbrisach, Colmar, Wissembourg, seront-ils fournis par le magasin général établi à Strasbourg, ou faut-il envoyer à la suite de l'armée qui se divise souvent en plusieurs corps un magasin pour établir ces hôpitaux ?

« De quelle force doit être ce magasin ?

« Faut-il s'attendre à monter un laboratoire à la suite de l'armée celui de l'ambulance établi à l'hôpital de Strasbourg consiste en trois bassines, trois poêlons, spatules, carrelets, bacquets (1) le tout dans le plus trict nécessaire qui ne suffisait sans doute pas à la suite d'une armée.

Strasbourg, le 8 juin. »

Un état de stocks en 1793

Les états de ce genre, qui nous documentent parfaitement sur la thérapeutique d'alors, sont assez rares et nous pensons intéressant de reproduire in extenso la pièce relevée aux Archives du Val-de-Grâce.

(1) Carton 23 (6).

INSPECTION GÉNÉRALE
DES HOPITAUX MILITAIRES

Hôpital ambulant de Mons

ETAT DES DROGUES ET MEDICAMENTS

existants, superflus et nécessaires à l'hôpital ambulant de Mons.

le 7 janvier 1793

DESIGNATION DES DROGUES ET MEDICAMENTS	EXISTANTS Livre	Onc.	Gros	SUPERFLUS Livre	Onc.	Gros	NECESSAIRES Livre	Onc.	Gros	OBSERVATIONS
Espèces pectorales	15	13								
» amères	5	6	6							
» apéritives	3	8								
» vulnéraires	2	14								
» aromatiques	1	14								
Fleurs de sureau	19									
» d'arnica	1									
» de camomille	1									
» de roses rouges	1						2			
Semences de lin	11	9					15			
» de moutarde										
» d'anis		8								
» de coriandre		6	5							
Racines de réglisse	51						150			
» de guimauve	7									
» de lapallium	6									
» de tormentille	1	4								

Désignation des Drogues et Médicaments	Existants			Superflus			Necessaires			Observations
	Livre	Onc.	Gros	Livre	Onc.	Gros	Livre	Onc.	Gros	
» de rhubarbe		8	4				2			
» de serpentaire		4								
» de valériane		12								
Safran		1								
Feuilles de séné	7	5								
Squames de scille	1									
Racines de polygala	3									
Tamarin	19	2								
Amandes douces	5	14								
Casse en bâton	6									
Noix de galle		4					20			
Manne	16	5					100			
Miel blanc	36						15			
Quinquina entier	4	1								
Cimarouba	1									
Canelle		4					12			
Suc re réglisse	6	12								
Opium		2								
Aloès		2								
Gomme arabique	3	5								
Gomme adragante		5	7							
Gomme ammoniaque		4								
Myrrhe		4								
Térébenthine commune	30			20						
Baume de copahu	1	12								
	6			3						
Sel d'Epson	64			30						
» de Nitre	5	14								

Designation des Drogues et Medicaments	Existants			Superflus			Necessaires			Observations
	Livre	Onc.	Gros	Livre	Onc.	Gros	Livre	Onc.	Gros	
» de Saturne	1									
» amoniac		7	6							
Alun de roche		8								
Borax		4								
Alun calciné	2	7								
Crème de tartre	2	4	4				3			
Alcali fixe	2	10								
Emétique		7	2							
Kermès		2	7							
Ethiops minéral		6								
» martial		2								
Safran de mars		4								
Mercure doux		4								
Précipité rouge		3	2							
Pierre infernale			7					2		
Boule de Nancy		2	2							
Vitriol bleu		6								
» blanc		6								
Cire blanche	1	4	6				2			
» jaune	2									
Savon blanc		14								
Camphre		9	6							
Coraline de Corse	1									
Fleur de soufre	30									
Acide vitriolique	5	10								
Vinaigre distillé		4								
» marin		12								
» scillitique	1	15	4							

Designation des Drogues et Medicaments	Existants			Superflus			Necessaires			Observations
	Livre	Onc.	Gros	Livre	Onc.	Gros	Livre	Onc.	Gros	
Esprit de térébenthine	9	9		6						
» de cochléaria	1	5	4							
» de vin		12								
» de nitre dulcifié		1								
Eau de mélisse composée		9								
» de canelle orgée		3	2							
Laudanum		9	2							
Baume de Fioraventi		12								
» du Commandeur		4								
Alcali volatil		3	3							
Liqueur d'Hoffmann		6								
Huile essentielle										
» de citron		1								
Extrait de Saturne	3									
Diss	1									
Poudre de réglisse	1	13	2							
» d'ipéca		13	6				1			
» de cantharides		14	4							
» de rhubarbe		13	4				1			
» de quinquina	2	1	3							
» de Jalap	1	9	5							
» de scamonée		8								
» purgative		7	1							
» de magnésie		12								
» de cornes de cerf râpées		8								
» de canelle		2	6							
» de semen contra		3	3							

Designation des Drogues et Medicaments	Existants Livre	Onc.	Gros	Superflus Livre	Onc.	Gros	Necessaires Livre	Onc.	Gros	Observations
» de scille		2								
» de cachou		2								
Extrait de genièvre	5									
Diascordium	2	11	4							
Thériaque	2	5								
Opiat mésenthérique		8					1			
Pilules mercurielles		6	3							
» de cynoglosse		1	6							
Onguent digestif simple	11						8			
» basilicum	10	3								
» de la mère	6	3	5				6			
» styrax	3	14	6							
» d'althéa	5									
» populeum	1						3			
» mercuriel	1	12								
Baume d'Arceus	4	11	5							
Emplâtre Diachylon										
» gommé										
» de ciguë	1									
» de vigo cum mercurio	2									
» vésicatoire		12	3				2			
» agglutinatif	5									
» de mucilage	1									
» de Nuremberg	1									
» oxicroceum	1									
» de savon	1									
» diapalme		3	13							

Signé : Saint-Martin
Apothicaire, sous-aide major.

Une inspection à l'Armée du Rhin en l'an IV (1)

Le rapport des inspecteurs est de toute première importance pour l'étude de notre sujet. Nous en reproduisons ci-dessous des passages importants :

« A Strasbourg, le 22 septembre, l'an VI de la Liberté et le 1er de l'Egalité.

« Nous avons maintenant, Messieurs et chers collègues, à vous entretenir des hôpitaux ambulants dépendant de l'Armée du Rhin et des hôpitaux sédentaires placés dans l'étendue du Territoire, connu autrefois sous le nom de Haute et Basse Alsace. . .

« La pharmacie de Phalsbourg est assez bien placée; mais elle manque de magasin et le local ne permet point qu'on lui en accorde un pour serrer quelques objets de son approvisionnment qui pourraient s'altérer, nous avons conseillé à l'apothicaire d'en renvoyer la surabondance notoire au magasin de Strasbourg ainsi qu'un grand mortier de cuivre, qu'il était choquant de voir figurer à côté de mortiers de fonte, de marbre et de verre, les seuls dont il soit permis de faire usage dans nos hôpitaux.

« Nous avions deux missions à remplir à Strasbourg, la première avait pour objet de connaître, dans le plus grand détail, tous les articles de pharmacie formant l'approvisionnement de l'armée du Rhin. Nous l'avons d'abord rempli pour satisfaire à votre empressement et nous désirons avoir secondé vos vues. . .

« Le local (2) destiné à la pharmacie est assez étendu. il a un grand laboratoire et un magasin; nous avons indiqué quelques changements à faire à chacune des pièces pour les mettre en état de mieux remplir leur objet : il n'y a point de boiserie et les vases qui se trouvent distribués sur de simples tablettes sont si poreux que les conserves ainsi

(1) Archives du Val-de-Grâce, carton 29 (4).

(2) L'hôpital *d'Haguenau* est nouvellement construit et sa construction a pour objet la réunion de l'hôpital Bourgeois avec l'hôpital militaire...

que les électuaires s'y dessèchent et les onguents transsudent une liqueur grasse qui fait perdre de leur mollesse et de leur flexibilité. Cet inconvénient est dû à l'apothicaire aide-major qui, au lieu de se procurer dans le pays, comme il en avait été chargé par son chef, un assortiment de faïences pour lui et pour les hôpitaux sédentaires, à négligé de remplir cette commission.

« Il nous est souvent arrivé, dans le cours de notre tournée de rencontrer des apothicaires sans pharmacie et des pharmacies sans apothicaires, c'est surtout à Wissembourg que cette circonstance paraissait encore plus ridicule, on avait renvoyé à Hagueneau les divisions de pharmacie et ceux qui en étaient chargés ne les y avaient pas suivies. Huit apothicaires et l'aide-major principal qui battaient le pavé : leur nullité complète nous avait trop contrariés pour la laisser subsister plus longtemps et ne pas prier le Commissaire Ordonnateur de leur prescrire de se rendre sur le champ à Hagueneau, les uns pour aider leurs confrères surchargés de travail, les autres pour tirer les drogues des caisses exposées depuis deux mois aux injures de l'air et les disposer dans un lieu sûr de l'hôpital après les avoir vérifiées.

« En supposant que les troupes occupées sur les lignes de Wissembourg aient une action, on sera toujours à temps d'y transporter une pharmacie et des apothicaires dont les secours, dans pareilles circonstances, sont bien moins urgents que les chirurgiens. Des armées qui ne quittent pas leurs foyers ne doivent jamais traîner après elles des magasins de drogues et cette troupe d'agents que le défaut d'unité et l'inexpérience grossissent chaque jour sans raison.

« L'usage dans lequel nous sommes, après l'examen de la pharmacie, de faire celui de la liasse des bons que les chirurgiens y envoient, nous a mis souvent à portée de voir et de réprimer des abus de plus d'un genre : au Fort-Louis, par exemple, nous avons vu des bons pour une demi-livre de sucre, que les représentations de l'apothicaire n'avaient pu repousser. Leurs signataires interrogés pour dire à quel usage ce sucre était destiné répondirent que c'était pour édulcorer les laits de poule prescrits par le médecin, comme si la dépense n'était pas chargée de le

fournir, dès qu'il servait d'assaisonnement à un aliment quelconque. Ailleurs, il s'agissait d'autres substances demandées également en nature et dont il était plus que douteux que les malades en fassent l'objet.

« Il y avait autrefois un jardin de plantes usuelles attaché à l'hôpital de Fort-Louis, mais il est maintenant en friche, tandis que celui de la Direction est parfaitement cultivé; en général, les jardins de botanique, grâce aux soins de ceux qui s'en sont emparés, sont devenus presque partout des jardins potagers; à peine le pharmacien a-t-il la permission d'en obtenir, pour ses décoctions, les racines d'asperge, d'oseille et de persil qu'on y cultive en attendant que ces jardins soient rendus à leur véritable destination il serait bien à souhaiter qu'on leur abandonnât quelques carrés pour y faire venir du raifort, du cochléaria, de la mélisse, de la menthe d'Angleterre dont l'efficacité réside principalement dans leur verdeur.

« A notre retour à Starsbourg nous nous sommes penchés de nouveau sur ce qui concerne son hôpital militaire; tous les ordres de service paraissent bien montés et les chefs animés des meilleures vues. La polipharmacie contre laquelle nous n'avons cessé de nous élever, est ici dans tout son éclat, il faudrait que les officiers de Santé qui s'y livrent aussi abusivement, fussent témoins le matin de l'affluence des infirmiers qui viennent au laboratoire chercher seulement les boissons prescrites.

« Il est superflu de vous dire que, malgré cette multiplicité de prescriptions, le service de la pharmacie se fait supérieurement à cet hôpital. M. Guéret ne l'a jamais perdu de vue même quand il a été chargé d'aller s'assurer l'état de quelques établissements ou pour en monter de nouveaux. Une précaution qu'il a prise et que nous aurions bien désiré qu'elle eut lieu à Lille et à Metz, c'est qu'à mesure qu'en envoyait des apothicaires de Paris pour l'armée du Rhin, il les attachait aussitôt au service des salles, leur faisait suivre et faire une distribution; moyennant cette espèce de séminaire, les plus novices étaient en moins de quinze jours au courant des devoirs de la pharmacie militaire. Lorsque nous avons démontré à MM. Bruloy et Thyrion qu'ils seraient plus utiles à l'hôpital de leur chef-lieu qu'au magasin dont ils pourraient

confier le gouvernement à l'aide-major principal ils nous ont répondu qu'ils avaient ordre de rester près le quartier général et nous avons cru qu'il était prudent de ne pas insister.

« Nous nous sommes aperçus, en examinant le ton de correspondance des apothicaires aide-majors avec leurs chefs, qu'ils croyaient s'adresser à un commissionnaire ou à un marchand fait pour exécuter littéralement leurs demandes; nous leur avons fortement recommandé de lire le règlement qui prescrit de n'en faire aucune, qu'au préalable, elles ne soient signées du médecin, du chirurgien-major, du directeur et visées par le Commissaires des Guerres, en leur déclarant que sans cette formalité il ne leur serait plus rien expédié du magasin général; qu'il fallait, en outre, peser les objets à leur arrivée et ne pas se borner à accuser sèchement la réception, mais bien d'en dresser un état, d'y ajouter un récépissé et quelques réflexions à travers lesquelles on puisse déceler leurs connaissances et leurs soins.

« Nous leur avons recommandé d'avoir grand soin des caisses ou paniers dans lesquels on leur faisait des envois et surtout de renvoyer les bouteilles, les verres, les boîtes, les flacons parce que souvent il ne pouvaient servir à contenir autre chose. On ne saurait croire combien cet article dédaigné entraîne de frais; il est d'ailleurs la preuve du défaut de soins qui décèle une foule d'autres négligences répréhensibles.

« Nous ne reviendrons pas sur le magasin général de pharmacie établi à Strasbourg et dont nous avons eu l'honneur d'entretenir le Conseil de Santé avec une prolixité que doivent excuser les éclaircissements qu'il désirait; mais ce n'est pas assez d'avoir rassemblé péniblement et à grands frais autant de ressources médécinales, il faut en prolonger la conservation en les plaçant dans un endroit dont l'influence, loin de détériorer leur qualité, puissent encore, s'il est possible en ajouter de nouvelles. Nous avons écrit au Commissaire général pour qu'il accorde à M. Guéret le local qu'il sollicite depuis longtemps au couvent des Recolets afin de remplir cet objet. Les pièces qu'il nous a mises sous les yeux justifient pleinement l'opinion que nous avons communiquée sur les approvision-

nements et prouvent d'après l'aveu même des officiers de Santé que ces approvisionnements puissent suffire au service en cas de blocus pendant huit mois au moins : ce que nous avons déjà vérifié par nous mêmes dans les Etablissements du Bas-Rhin et nous ne doutons pas que ceux du Haut-Rhin nous confirment également cette vérité.

« Il avait été expédié à Strasbourg quelques articles de pharmacie dont il fallait constater les qualités: après avoir examiné en détails et dans le plus grand soin tous ces articles, nous avons fait précéder notre jugement de quelques observations sur leur nature, et l'état que nous avons signé est resté entre les mains de M. Guérer afin qu'il fît connaître aux officiers de Santé nos motifs d'admission ou de rejection.

« Il existe à l'hôpital de Strasbourg un jardin très circonscrit qu'il serait possible d'augmenter pour celui de la direction. Il est destiné à l'enseignement de cette science. Mais le but d'une pareille institution est absolument manqué parce que les plantes qui s'y trouvent ne sont précisément pas celles dont Lavage soit familier; ce sont toujours des plantes étrangères à nos climats, ou qu'il faut perpétuellement conserver dans les serres, qu'on choisit de préférence pour l'objet des démonstrations : quels que soient l'ordre, le système ou la méthode adoptés il n'y a point de famille, de classe ou d'espèce dans lesquelles on ne puisse trouver une plante médicinale.

Nous pensons que ce n'est pas dans un hôpital qu'il faut chercher à satisfaire la curiosité des amateurs des sciences : il convient de tout diriger du côté le plus utile et ne considérer les plantes par exemple que sous leurs rapports avec la culture, les usages médicinaux, la manière de les récolter et de les conserver. Il nous paraît même que le professeur ne doit pas restreindre ses leçons aux plantes du jardin qu'il dirige : il est nécessaire qu'il fasse encore à la campagne quelques exceptions pour montrer à ses élèves le véritable état qui appartient à chacune d'elles: celles des prairies, des bois, des montagnes, des plaines et des marais ont un tissu et un aspect qui dictent pour ainsi dire le lieu où elles croissent et meurent: c'est donc la botanique pratique qu'il convient d'enseigner dans nos hôpitaux et non la botanique spéculative.

« Il fallait, pour le département du Bas-Rhin, établir un hôpital tel où les galeux et les vénériens fussent traités exclusivement: on l'a formé à Molsheim, distant de 5 lieues de Strasbourg, nous nous y sommes transportés, accompagnés du régisseur, du chirurgien et de l'apothicaire-major de l'armée du Rhin. Nous avons trouvé beaucoup de zèle dans les officiers de Santé...

« Pendant notre séjour à Strasbourg, nous avons assisté aux séances de quelques comités tenus chez le Commissaire général. En rapprochant quelques articles du règlement, nous avons repoussé de toutes nos forces les dispositions dans lesquelles ont était de vous adresser de nouvelles demandes en chirurgiens et en apothicaires. On sait qu'il n'y a qu'un certain nombre d'hommes qui se vouent à l'exercice de la chirurgie et de la pharmacie. S'ils sont tous employés dans nos armées, on ne trouvera plus maintenant que des ignorants ou des mauvais sujets et il est bien malheureux pour un chef d'avoir de pareils collaborateurs. Il remplit infiniment mieux sa tâche avec moins d'agents. »

Signé : (Illisible.)

Nous avons pû glaner quelques documents sur le ravitaillement des hôpitaux dans une lettre écrite par Bayen à Guéret, alors apothicaire de l'armée de la Moselle, à Metz, le 6 juin 1794 (1).

Bayen, lui, parle d'abord du quinquina et du séné, deux drogues de première importance :

« Vous n'avez pas reçu la caisse de quinquina et la balle de séné qui vous étaient annoncées mais je vous ai prévenu que vous ne les recevriez pas, attendu que vous allez avoir de Marseille les demandes que vous avez adressées à Parmentier... »

Puis, lui recommandant d'écrire à Charlard, pour lui réclamer des bougies : « Vous n'avez pas reçu les bougies, pourquoi donc en avertir si tard ? Ecrivez-lui je vous prie, en votre nom et avertissez-le de les mettre à la Régie qui devra vous les faire passer par la diligence. »

Le 11 floréal an III, Bayen demande à son ami Guéret,

(1) Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie, I, p. 168.

pharmacien-chef de l'armée de la Moselle, à Metz, des nouvelles des graines de cochléaria qu'il lui a fait parvenir (1) :

« J'ai, ce matin, été au magasin général des pharmacies et j'y ai vu du cocléaria (sic) semé depuis 15 jours au plus, il étoit déjà grand comme père et mère. J'ai pensé à toi en me rappelant qu'il t'a été envoyé de pareilles semences et que tu n'as pas dit si tu l'avois reçu ou non, s'il étoit levé, s'il étoit grand, si tu en avois déjà fait récolte... »

Nous donnons pour terminer un intéressant document concernant le service pharmaceutique de l'armée du Rhin en 1800 (2) :

ARMÉE DU RHIN.

Circulaire.

Augsbourg, le 30 thermidor, 8e année.
(18 août 1800.)

MALAPERT, pharmacien en chef de l'armée, au citoyen AMERLAND, pharmacien en chef de l'hôpital de Midau.

D'après un arrêté du Directeur des hôpitaux de l'Armée, Citoyen, la comptabilité des pharmaciens ne sera plus remise aux économes; elle sera adressée directement au magasin des médicaments de l'arrondissement duquel vous vous trouverez.

Comme le magasin à la suite de l'armée n'a pu encore établir de prix pour les médicaments et que l'Administration des hôpitaux n'a pas, dans ce moment-ci, des états imprimés, il faudra y suppléer en les faisant à la main. L'état de consommation que vous ferez à la fin de chaque mois devra être composé de cinq colonnes; la première comprendra les restants; la recette dans la deuxième; la troisième le total; la quatrième, la consommation et la cinquième les restants au 1er du mois futur.

Il sera nécessaire que vous joigniez à cet état celui de tous les articles reçus pendant le mois; vous pouvez

(1) Bulletin de la Société d'Histoire de la Pharmacie, V, p. 416.

(2) Archives du Val-de-Grâce, carton 22 (4).

m'adresser toutes ces pièces sous couvert du Commissaire-Ordonnateur en chef de l'Armée, en y joignant les notes que vous jugerez nécessaires.

A l'avenir, la cassonnade, le sucre et le miel vous seront délivrés par le magasin de la pharmacie et si vous étiez dans le cas d'en obtenir par réquisition, les quantités fournies par les communes vous seront versées ensuite, c'est la volonté de l'Administration des hôpitaux.

L'éloignement de plusieurs établissements et la difficulté de transports exigent que vous envoyiez prendre, soit par des voitures de réquisition, soit par des caissons d'ambulances, les envois que devra vous faire le Citoyen CHAUMONT, pharmacien chargé du magasin des médicaments établi à Augsbourg, vu qu'il n'a pas assez de voitures à sa disposition pour faire tous les transports qui sont très multipliés dans ce moment par l'établissement des hôpitaux divisionnaires.

Salut et fraternité.

Signé : MALAPERT.

VI. — LES TRAVAUX DES PHARMACIENS MILITAIRES.

Signalons d'abord deux analyses de denrées destinées à l'armée, vin et vinaigre et eau-de-vie.

Le dossier concernant les analyses de vin et de vinaigre se trouve aux archives du Val-de-Grâce (1).

Nous reproduisons ci-dessous les deux importants documents le constituant :

Deuxième Division
HOPITAUX MILITAIRES
N° 5013

le 11 août
N° 24

Paris, le 10 août 1793,
l'an 2e de la République une et indivisible.
L'adjoint du Ministre de la Guerre
au Conseil de Santé des hôpitaux militaires.

Je vous envoie ci-joint, citoyens, une lettre adressée au Ministre, le 28 juillet dernier, par les officiers de Santé en chef de l'armée du Nord qui contient l'analyse chimique faite sous leurs yeux et par leurs ordres du vin et du vinaigre mis en usage pour le service des malades à l'hôpital du Mont-Saint-Quentin, et dont la qualité était soupçonnée.

Vous verrez que la décomposition de ces liqueurs soumises à l'action de l'alkali, a mis en évidence leur faible qualité, mais l'absence de toute mixtion nuisible.

(1) Carton 27 (20).

Comme les examinateurs proposent en conséquence, pour conserver la quantité considérable qui reste encore à consommer, d'y mêler des liqueurs de même nature, mais de la meilleure qualité, à l'effet de leur donner la franchise et la vigueur dont elles sont dépourvues; vous examinerez cette proposition dont vous ferez votre rapport au Ministre pour le mettre à portée de statuer ce qui sera jugé plus avantageux pour le bien du service.

Signé : GAUTIER.

HOPITAUX MILITAIRES
Conseil de Santé
Séance du 31 août 1793
N° 13

RAPPORT

sur l'analyse faite par les citoyens VERGEZ, *chirurgien-major et* LUNEL, *apothicaire-major du camp de Péronne, du vin et du vinaigre destinés à la consommation de l'hôpital de Mont-Saint-Quentin.*

Les officiers de santé en chef de l'Armée de Péronne, ayant eu des sollicitudes sur la nature et la qualité du vin et du vinaigre destinés à la consommation de l'hôpital du Mont-Saint-Quentin, ils ont cru de leur devoir d'en faire l'analyse. Les expériences qu'ils ont faites à ce sujet ont été adressées au Ministre de la Guerre et elles nous sont transmises pour que nous donnions notre avis sur les moyens que les examinateurs ont proposés pour conserver la quantité considérable qu'il reste encore à consommer.

D'après les divers essais qui ont été faits sur le vin, soit en le traitant avec la potasse, soit en en séparant l'alcool par la distillation il résulte que le vin est faible. Il a une saveur acerbe, ce qui le fait regarder par les examinateurs *comme de mauvaise nature, ou trop nouveau pour être agréablement potable.*

Le vinaigre ayant été traité avec la potasse n'a pas exigé une grande quantité de cet alkali pour sa saturation; le résultat de cette combinaison a fait connaître que ce vinaigre ne contenait point aucun acide étranger. Son odeur n'était ni vive ni pénétrante, comme elle s'observe dans les bons vinaigres. Les examinateurs regardent ce vinaigre

comme n'étant pas de bonne qualité, soit *par sa nature ou par l'addition d'un fluide qui atténue sa force.*

Les vinaigres de bonne qualité étant dans ce moment-ci rares, nous pensons : 1° que cette considération seule doit empêcher qu'on ne rejette le vinaigre qui est à Saint-Quentin quoique de qualité faible; 2° qu'il doit être consommé le plus tôt possible, parce qu'il ne peut que perdre de sa qualité; 3° qu'il ne convient point de lui mélanger du vinaigre de qualité supérieure, parce que de tels mélanges feraient toujours des vinaigres médiocres, outre qu'un tel moyen, en consommant le bon vinaigre augmenterait la quantité de vinaigre inférieur qui resterait à consommer. Nous pensons enfin que les Administrateurs doivent être prévenus de prendre des précautions dans les divers achats de vinaigre qu'ils pourront faire. Ils doivent avoir été instruits que plusieurs des hôpitaux du Nord ont été fournis de vinaigre d'une qualité médiocre.

A l'égard du vin de l'hôpital de Saint-Quentin qui a été trouvé acerbe et faible les examinateurs proposent de le mélanger avec du vin plus généreux. Ce moyen peut très bien être mis en pratique et de tels mélanges se font journellement avec succès, mais avant de le proposer définitivement, il serait essentiel de connaître :

1° Quelle est la quantité de vin qui reste à consommer?

2° Quels sont les moyens que l'on pourra avoir pour se procurer du vin plus généreux ?

3° Il est encore essentiel d'essayer le mélange sur une petite quantité de vin afin de juger par le résultat s'il présente des avantages réels et s'il convient de procéder au mélange de la totalité.

Arrêté au Conseil de Santé le 31 août 1793, l'An 2e de la République, une et indivisible.

Signé par les membres du Conseil de Santé.

Un second dossier se trouve aux Archives nationales (1) et concerne une analyse d'eau-de-vie du magasin de Péronne qui était « soupçonnée de contenir quelque chose de malfaisant ».

L'analyse, cette fois, est faite en dehors des pharmaciens

(1) A.F. II, 53.

militaires, ceci par BERTHOLLET et MONGE en présence de PRIEUR (de la Côté-d'Or), de GUYTON et FOURCROY.

Les eaux-de-vie peuvent, disent les experts, « être bues sans inconvénient après avoir été transvasées et tirées au clair ».

Mentionnons également quelques travaux des pharmaciens militaires parus dans les journaux scientifiques de l'époque :

1° Celui de LEFÉBURE, pharmacien de 2e classe à l'hôpital militaire de Strasbourg qui publie « *Quelques réflexions sur la chute des feuilles* » dans le *Journal de la Société des Pharmaciens de Paris* (1) ;

2° Celui d'ANTOINE (2), pharmacien à l'rmée du Rhin, qui publie, dans le même journal, à la date du 15 thermidor an VII les « *Résultats de quelques expériences faites pour priver le beurre rance de sa saveur et de son odeur désagréables* »;

3° Enfin, PAYSSE, pharmacien chef à l'hôpital militaire de Maëstricht publie plusieurs notes :

a). Sur un « *procédé pour décolorer la cire jaune* ». Dans ce même journal du 15 fraimaire an VII;

b). Une « note sur le brouillard qui a eu lieu à Maëstrich le 14 nivôse an VIII », parue dans les Annales de Chimie, etc. (3)

(1) 15 germinal, an VII. Voir Balland, p. 176.

(2) Pharmacien de 3e classe à cette armée le 30 prairial. an III, il sera licencié le 4 messidor, an IX.

(3) T. XXX, III.

CONCLUSIONS.

Les documents que nous avons publiés dans ce travail apportent de nouvelles pierres à l'édifice qui, peu à peu, se construit et qui permettra de mieux connaître l'Histoire de la pharmacie militaire.

Signalons comme plus spécialement intéressants ceux concernant :

1° La création et le fonctionnement des hôpitaux;

2° Les dotations des différentes armées;

3° Le recrutement du personnel;

4° Les états du personnel (les listes du personnel ont été rarement conservées);

5° Les documents concernant l'exécution du service (état des stocks à Mons en 1793, service à l'armée du Rhin en 1793) et les analyses.

Et nous sommes heureux d'avoir pu apporter de nouveaux éléments à cet important ensemble, dont le pharmacien général Balland a posé les premières assises et qui a reçu, ces années dernières, de puissants apports de la part de M. Bouvet et de ses élèves.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE.

I. — Manuscrits.

Archives administratives du Ministère de la Guerre.
Archives de la Faculté de Pharmacie de Paris.
Archives du Val-de-Grâce.
Archives nationales.

II. — Périodiques.

Bulletin et Revue de la Société d'Histoire de la Pharmacie.
Journal de la Société des Pharmaciens de Paris.

III. — Imprimés.

Aulard (F. A.) : Recueil des actes du Comité de salut public.

Balland (A.) : *Les Pharmaciens militaires français*, Paris, 1913.

Bonnal de Ganges (Edmond) : *Les Armées de la République*, Paris 1889. B.N.L. h 3 265.

Bouvet (Maurice) : *Histoire de la Pharmacie en France, des origines à nos jours*. Paris 1937.

Le Recrutement des Pharmaciens militaires de 1789 à 1815, « Bulletin des Docteurs en pharmacie », mai, juin 1939 et juillet, décembre 1939.

Les origines de l'hôpital du Val-de-Grâce et ses premiers pharmaciens (de 1793 à 1815), « Revue d'Histoire de la Pharmacie » (septembre 1939).

La Pharmacie hospitalière à Paris de 1789 *à* 1815. Paris 1943.

Brice et Bottet : *Le Corps de santé militaire en France.* Paris 1907.

Brunet (Pierre) : *Le Service pharmaceutique de la Grande Armée pendant les campagnes de* 1805 *à* 1809 *en Autriche, en Allemagne et en Pologne.* Marselile 1940.

Chuquet (A.) : *Les guerres de la Révolution* (1866-1898), 11 volumes.

Desprez (Claude) : *Les Armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin.* Paris 1883. B.N. Lh 1656.

Gournay (Journal de). Paris (1790, an X).

Harand (R.) : *Les services pharmaceutiques pendant la campagne de Vendée.* Paris 1943.

Hennet (Léon) : *Etat militaire de la France pour l'année* 1793. Paris 1903.

Logeais (M.) : *Histoire de la Pharmacie militaire pendant la campagne d'Italie* (1792-1797). Paris 1937.

Ossedat (M.) : *Les Pharmaciens pendant l'expédition d'Egypte* (1798-1801). Paris 1943.

Tixier (R.) : *Le Service pharmaceutique pendant les campagnes de la Grande Armée en Espagne et en Postugal.* Paris 1942.

Vallaux (C.) : *Les campagnes des Armées françaises* (1792-1815). Paris 1899. B.N. Lh3 327.

Venot (R.) : *Le Service pharmaceutique de la Grande Armée de* 1809 *à* 1813 *en Russie et en Allemagne,* Marseille 1943.

Vu, Clermont-Ferrand, le 17 janvier 1944
le Président du Jury,
A. SARTORY.

Vu et Approuvé :
Clermont-Ferrand, le 17 janvier 1944
Le Doyen de la Faculté de Pharmacie
A. SARTORY.

Vu et Permis d'Imprimer :
Clermont-Ferrand, le 18 janvier 1944
Le Recteur de l'Académie
Président du Conseil de l'Université
Pour le Recteur
Le Vice-Président du Conseil de l'Université
A. DANJON.